



Avril-mai-juin 2011

N° 127

Le numéro : 4,50 euros
Abonnement : 15,00 euros

La Gazette Royale

Organe de l'Union des Cercles Légitimistes de France

Être catholique ou avoir des racines chrétiennes ?

« Peu à peu, les mots précis et nuancés furent qualifiés de précieux, d'abscons, de pédants. Ainsi décrédibilisés, ils disparurent... ». C'est ainsi que George Orwell décrit, dans son roman d'anticipation 1984, la mise au point de la *Newspeak*, langue destinée à réduire le domaine de la pensée, dans une Grande-Bretagne postérieure à un conflit nucléaire entre l'Est et l'Ouest.

Hormis le conflit nucléaire, n'est-ce pas ce à quoi nous assistons, aujourd'hui, en ce qui concerne le français ? Avec peut-être davantage de subtilité... L'on s'en va, par exemple, chercher de quasi-synonymes d'origine grecque pour éclipser des mots de la langue courante dont le sens n'échappe à personne mais dont la signification est redoutable pour les maîtres du jour. Ainsi, violer la *morale* n'est-il pas, en fait, l'objectif réel de ceux qui invoquent sans cesse l'*éthique* ? L'on s'en va, également, chercher des mots anglo-saxons que l'on utilise dans des acceptions la plupart du temps fort éloignées de leurs sens originels...

La périphrase, que, semble-t-il, Orwell n'avait pas prévue, est aussi fort en vogue. Trouvaille de ces dernières années, une des formes accomplies du courage et de la bravoure politiques semble être, par exemple, de crânement affirmer et défendre les *racines chrétiennes de la France* ! La formule est tellement ambiguë qu'elle permet de regrouper de véritables catholiques et d'autres... qui considèrent simplement que les arts roman et gothique ont une certaine valeur. Par ailleurs, il semble que l'on confonde - volontairement ou involontairement - *racine* et *origine*. La racine d'une plante est la partie par laquelle elle absorbe les éléments dont elle se nourrit à l'instant présent et non la partie par laquelle elle absorbait les éléments dont elle se nourrissait dans le passé ! Cette confusion du langage est d'autant plus pernicieuse que, justement, les origines de la France sont multiples, mais que, selon le Père Calmel, si elle « a commencé avec les Capétiens ou plutôt les Mérovingiens, du moins elle n'a été rendue possible et elle n'a trouvé le meilleur d'elle-même que grâce à la Révélation judéo-chrétienne et à la sagesse grecque ».

Le mouvement légitimiste, quant à lui, préfère le concret et, dans ce domaine, sa revendication est simple : que la religion catholique, apostolique et romaine redevienne la *religion de l'État*, statut qu'elle a perdu en 1830 après l'avoir retrouvé à la Restauration.

Vive le roi Louis XX, vive la reine Marie Marguerite !

Dominique Coudé

Le mois de mai à Reims

Deux importantes cérémonies auront marqué ce mois de mai à Reims.

Ce fut, tout d'abord, le 7, la **commémoration du 1500^{ème} anniversaire de la mort de Clovis**, organisée par l'Institut de la Maison de Bourbon et à laquelle Mgr le prince Louis, duc d'Anjou, était représenté par L.L.A.A.R.R. les princesses Marie-Thérèse et Carolina de Bourbon-Parme.

Accueillis, en la basilique Saint-Rémi, par le Professeur Patrick Demouy, Professeur d'Histoire Médiévale à l'Université de Reims, les participants ont pu bénéficier d'une visite particulièrement captivante et d'une conférence d'un niveau remarquable.

Un excellent déjeuner pris au restaurant « *Le Colibri* » leur a permis de se restaurer et de faire plus ample connaissance.

L'Administrateur Aymeric Péniguet de Stoutz les attendait, ensuite, au palais du Tau où ils eurent le privilège rarissime de se faire présenter la Sainte Ampoule.

Une dégustation de champagne *Pommery* clôturait cette excellente journée.

S. Exc. Mgr Luigi Ventura, Nonce Apostolique à Paris, célébrait la messe, le 15, pour la **commémoration du 800^{ème} anniversaire de la cathédrale**, en présence de quinze évêques et de nombreux prêtres. L'aîné des Capétiens, Mgr le prince Louis, était, bien sûr, là et devait prononcer un important discours au palais du Tau. Un rendez-vous avec l'histoire particulièrement émouvant : le calice utilisé pour la célébration était celui du XII^{ème} siècle qui a vu le sacre de vingt-cinq rois de France. L'abbé Jean-Marie Guerlin, curé de de la cathédrale et l'Administrateur Aymeric Péniguet de Stoutz ne cachaient pas leur émotion devant les caméras de FR3 Champagne-Ardenne.

Discours de Mgr le duc d'Anjou le 15 mai à Reims

Monsieur le Nonce Apostolique,
Monsieur le Préfet de Région,
Monsieur le Sous-Préfet,
Madame le Maire,
Mesdames et Messieurs les Élus,
Mes chers Cousins,
Monsieur l'Administrateur,
Mesdames et Messieurs,
Chers amis,



Souvenez-vous ! Trente-cinq rois de France ont été sacrés dans la cathédrale dont nous commémorons aujourd'hui le 800^{ème} anniversaire ! C'est à la fois vertigineux et émouvant ! Trente-cinq rois acclamés par un peuple de France fier de ses traditions et de son histoire. Des jeunes, des vieux, des paysans, des bourgeois, des nobles, des ecclésiastiques, chacun, à sa façon, a participé au sacre. Les uns s'occupaient des tentures, les autres des banquets, les autres encore étaient de simples spectateurs.

La France a vécu ces événements avec passion. Vous ressentez, dans cette cathédrale, dans cette salle, les vibrations de ceux qui vous ont précédés ici. C'est le passé, diront certains... Pas sûr ! Pas sûr que cette mémoire qui nous revient aujourd'hui n'engendre pas une certaine fierté.

Au-delà des clivages, au-delà des querelles, le sacre marquait le début d'un règne, l'avènement d'un homme oint dans les pas de Clovis et de saint Rémi. Le sacre, c'était l'onction divine, le renouvellement de la société, un nouveau souffle dans la continuité d'une lignée du pays, un espoir, celui de tout un peuple pour celui qui incarnait l'unité de la France.

Dans une période qui voit l'avenir en oubliant le passé, je suis très frappé par cette fête qui nous réunit : une cathédrale et, de surcroît, la cathédrale du sacre ! Sous les feux de la rampe, chacun à sa façon commémore l'événement, chacun y voit un symbole, chacun peut sentir vibrer, ici, l'histoire, notre histoire.

Permettez-moi de vous dire mon émotion face à cette commémoration, mon émotion de voir ces femmes et ces

(Suite page 3)

(Suite de la page 2)

hommes se réunir dans cet immense vaisseau qui inscrit la France dans sa tradition la plus chrétienne. Paradoxe de l'histoire ! et pourtant...

J'ai reçu, comme chef de la Maison de Bourbon, un héritage bien particulier : être le successeur des rois qui ont fait la France, ceux-là même qui sont venus ici recevoir le sacre de Dieu. Je ne peux donc pas rester insensible à cet anniversaire, ni à la symbolique, ni à la beauté de ces lieux qui méritent bien leur rayonnement international.

J'ai reçu un héritage que j'assume. Mais je ne suis pas seul à le porter. Oui, vous, chers amis, vous, le peuple de France, vous aussi, c'est votre héritage, notre mémoire commune, nos fondations, nos racines. Autant que moi, vous y attachez cette importance particulière qui n'échappe à personne aujourd'hui.

« France, qu'as-tu fait des promesses de ton baptême ? », interrogeait ici, il y a plus de vingt ans, un bienheureux homme qui fit se rencontrer les peuples.

Aujourd'hui, la France se souvient, la France s'anime, la France respire. Oui, ce monument du passé, ce monument d'unité, est aussi un monument d'avenir, celui que nous saurons transmettre à nos enfants pour qu'ils puissent aussi être fiers de leurs racines, de leur pays, de la France.

Reims, le 15 mai 2011

Grande Fête Catholique et Légitimiste du Lyonnais et de la Bourgogne

Bourg-en-Bresse, modeste capitale de la Bresse, cette petite province sous triple influence du Lyonnais, de la Bourgogne et de la Savoie, était, ce 28 mai 2011, un peu la capitale de la France... de la France réelle en tout cas !

Se tenait, en effet, là et ce jour-là, la première édition de la « Grande Fête Catholique et Légitimiste du Lyonnais et de la Bourgogne ». Cette fête était organisée par l'Union Légitimiste du Lyonnais et de la Bourgogne, constituée de l'Association PSB en Lyonnais, Forez et Beaujolais, à laquelle s'est réuni le Cercle Ste-Jehanne de France de La Clayette (71), et la Fédération Légitimiste des Trois Provinces, composée des Cercles UCLF de Lyon, Dijon et Bourg-en-Bresse.

Un grand succès ! Près de 200 personnes s'y sont retrouvées et aux « locaux » s'étaient joints une importante délégation de l'IMB et des représentants de l'UCLF venus d'Alsace, d'Anjou, du Béarn, de Bretagne, de Lorraine, de Paris...

De nombreux stands proposaient des articles royalistes et des produits du terroir. Deux artistes peintres exposaient leurs œuvres : la marquise de Noblet d'Anglure et mademoiselle Boyard. M. et Mme d'Hautefeuille avaient fait spécialement le déplacement depuis Chiré pour présenter un étal d'ouvrages particulièrement fourni. Tout au long de la journée, la *Joyeuse Garde*, avec ses choristes sanglés dans des uniformes de tradition, interpréta des chants de France, repris par l'assistance.

Le frère Maximilien-Marie ouvrit la journée en la plaçant sous la protection du Saint-Esprit.



« L'impossible bonne république »

Lors de son intervention, Louis-Edgard du Bouexic démontra qu'un système intrinsèquement pervers (la révolution et ses modalités démocratiques) était irréformable de l'intérieur.

Présentant une de ses œuvres qui allait être proposée aux « enchères américaines », madame de Noblet expliqua que l'*art contemporain* n'était pas une imposture innocente ou opportuniste mais bien un projet de destruction de l'esprit par la perte de toutes références au vrai et au beau.

Le second conférencier prévu ayant été retenu pour des motifs familiaux, Yannick Essertel réussit, « au pied levé », à captiver son auditoire en évoquant la vraie nature du pouvoir royal, qui, quoique absolu, était loin d'être une dictature, parce que limité, notamment, par les Lois Fondamentales, véritable Constitution inviolable. Il fut littéralement ovationné !

**À Dieu et à l'année prochaine, pour la
« Grande Fête Catholique et Légitimiste
du Lyonnais et de la Bourgogne » de 2012 !**



Rôle et situation du Dauphin

Alors que nous venons de fêter, ce 28 mai, le premier anniversaire de Mgr le Dauphin et de son frère, S.A.R. le prince Alphonse, il nous a paru pertinent de rappeler le *Rôle et la situation du Dauphin* dans la France royale.

Dans cette perspective, notre ami Philippe Pichot-Bravard a bien voulu nous autoriser à publier sa contribution au colloque organisé par l'Institut de la Maison de Bourbon le 27 novembre 2010 à l'Institut Catholique de Paris sur « *Les dauphins à travers l'histoire* ». Qu'il en soit vivement remercié !

Le 25 septembre 1688, alors que commence la guerre de la Ligue d'Augsbourg, Louis XIV, pour la première fois, confie une armée à son fils le Grand Dauphin : « *Mon fils, en vous envoyant commander mon armée, je vous donne des occasions de faire connaître votre mérite ; allez le montrer à l'Europe, afin que quand je viendrai à mourir, on ne s'aperçoive pas que le Roi est mort* »¹.

Tout le rôle du Dauphin est résumé dans ces quelques mots.

Si l'héritier nécessaire de la Couronne tient son titre de Dauphin du contrat delphinal de 1349 par lequel la province du Dauphiné a été transférée à la couronne de France, le rôle de cet héritier dans les Institutions est beaucoup plus ancien : il remonte au commencement de l'ère capétienne, époque où la pratique du sacre anticipé a permis de rendre la couronne de France définitivement héréditaire, ou plutôt, quasi-héréditaire, et d'enraciner à la tête du royaume la Maison d'Hugues Capet. La pratique du sacre anticipé établit auprès du Roi son fils dans les fonctions de *Rex designatus*. Celui-ci est parfois un enfant (Philippe, fils d'Henri I^{er} ; Philippe, premier fils de Louis VI), qui, pourtant, souscrit les actes royaux qui ne manquent jamais de mentionner son consentement. Le Roi associé est un véritable Roi puisqu'il a reçu l'onction.

Sous le règne de Philippe II Auguste, la puissance acquise par le Capétien ne rend plus nécessaire cette association. Plus personne n'est en mesure de contester la dévolution de la Couronne au fils aîné du Roi. Philippe II est à la fois l'héritier d'Hugues Capet et celui de Charlemagne, dont il descend par les femmes. Son fils Louis descend également de Charlemagne par sa mère Isabelle de Hainaut. Le Capétien est désormais un *carolide*. Petit à petit, le sacre, à partir de 1270, tout en restant essentiel, est de moins en moins constitutif de la royauté pour devenir confirmatif.

Si l'héritier nécessaire cesse d'être Roi associé ou désigné pour devenir un Roi en puissance, son rôle dans les institutions monarchiques, loin de s'en trouver simplifié, n'en est devenu que plus complexe. Il repose sur un équilibre subtil que le Roi comme le Dauphin doivent prendre le plus grand soin de maintenir. Se préparer, faire ses preuves, sans traverser la politique de son père.

Ainsi, au sein des institutions monarchiques, le Dauphin est d'une part l'héritier nécessaire (I) et d'autre part un roi en puissance (II).

I- L'héritier nécessaire

La question du rôle du Dauphin dans les institutions ne se pose qu'à partir du moment où il existe un Dauphin et que ce dauphin est en âge de jouer un rôle. Cette situation s'avère en définitive relativement rare. À partir du XV^e siècle, cette situation se présente cinq fois seulement : au cours des vingt dernières années du règne de Charles VII, au cours des dix dernières années du règne de François I^{er}, sous Louis XIV, entre 1680 et 1712, puis sous Louis XV, entre 1750 et 1765. Définie par le Statut du Royaume (A), la place qu'occupe le Dauphin de France lui assigne d'abord le devoir de se préparer (B).

A. Une place définie par le Statut du Royaume

Le rôle de l'héritier nécessaire a été théorisé en 1419

par Jean de Terrevermeille alors que se négociait le traité de Troyes². Par la même occasion, Terrevermeille permet d'approfondir la réflexion engagée autour des lois et coutumes du Royaume, c'est-à-dire de ces lois qui sont les piliers de la Monarchie et que le Roi est, selon l'expression de Louis XV, dans « *l'heureuse impuissance de changer* »³.

Concernant la place de l'héritier, la démonstration de Terrevermeille insiste sur deux traits :

- d'une part, la succession à la Couronne est une succession quasi-héréditaire régie par la coutume qui rend la couronne indisponible. Personne ne peut priver l'héritier de ses droits à la couronne.
- d'autre part, il existe une identité de nature entre le

(Suite page 5)

1) Cité par François Bluche, *Louis XIV*, Paris, Fayard, 1993, p. 660.

2) Sur Jean de Terrevermeille, nous renvoyons à Jean Barbey, *La Fonction royale ; essence et légitimité*, NEL, Paris, 1983.

3) Jourdan, Decrusy, Isambert, *Recueil général des anciennes lois françaises depuis l'an 420 jusqu'à la Révolution de 1789*, Paris, 1821 - 1833, t. XXXII, p. 513.

(Suite de la page 4)

Roi et son fils : la nature royale dérivant du géniteur et de ses ancêtres et se transmettant à son fils.

De là, deux conséquences :

- premièrement : la succession est instantanée : « *Le Roi est mort. Vive le Roi !* ».
- deuxièmement : l'héritier nécessaire est appelé à suppléer son père défaillant, prisonnier, gravement malade ou incapable, ce qui avait déjà été le cas deux fois : la première, à la fin du règne de Philippe I^{er}, lorsque le Roi, malade, partageait le pouvoir avec son fils, définissant la stratégie que son fils mettrait ensuite en œuvre les armes à la main ; la seconde sous Jean II lorsque le Roi fut fait prisonnier à Poitiers, le successeur désigné, Charles, gouvernant le royaume en son absence avec le titre de « lieutenant général du royaume ».

Assumer cette lourde charge implique que le Dauphin y soit préparé. Se préparer est le premier devoir de l'héritier nécessaire.

B. Le devoir de se préparer

Pour une bonne part, la vertu du régime héréditaire réside dans la transmission d'un savoir-faire politique du père au fils. L'un des premiers devoirs du Roi est de préparer son successeur. La formation du Dauphin est un enjeu politique majeur.

Depuis Platon et Aristote, la philosophie classique fait reposer le bien en politique sur les hommes de bien. La bénignité du gouvernement dépend de la vertu des hommes qui l'assument. Depuis l'Antiquité, les philosophes et les théologiens ont défini les qualités nécessaires au bon Roi. Il doit être maître de lui-même selon Xénophon, juste et prudent selon Aristote, clément selon Sénèque, pieux et miséricordieux selon Ambroise de Milan et Augustin d'Hippone. Le Roi doit se conformer à un idéal exigeant, celui de vicaire de Dieu, celui du Roi justicier et miséricordieux. *Alter Christus*, le Roi doit régner comme le Christ aurait régné. Or, pour être juste, il doit faire régner la justice dans son âme. Depuis Jonas, évêque d'Orléans⁴, et Smaragde, abbé de Saint-Michel, des Miroirs de Prince rédigés par ceux qui sont chargés d'éduquer le futur roi ou de conseiller le prince régnant enseignent à celui qui est appelé à régner les vertus nécessaires au bon gouvernement. Depuis Suger, Guillaume de Saint-Pathus et Joinville jusqu'à Fénelon rédigeant l'*Examen de conscience sur les devoirs de la royauté* et le duc de Saint-Simon dressant le *Parallèle des trois premiers rois Bourbon*, tous les grands auteurs ont sacrifié à ce genre littéraire, marquant leur préoccupation de la formation du Dauphin.

Afin de se conformer à ce modèle, le Dauphin reçoit

une préparation intellectuelle, morale, militaire et pratique.

Intellectuelle : Monseigneur apprend le droit, l'histoire, l'Écriture sainte, la science politique, le latin, l'italien, l'espagnol et les mathématiques⁵. Le Dauphin, fils de Louis XV, reçoit également une formation scientifique, qui traduit l'intérêt du Roi son père pour les sciences exactes. En outre, Fénelon et le duc de Beauvilliers commandent aux intendants une enquête très détaillée sur l'état du royaume afin de donner au duc de Bourgogne une connaissance approfondie du royaume, connaissance qui n'est, hélas, que statistique. Il est permis de regretter que Louis XIV n'ait pas, à l'instar des reines Médicis, entraîné le jeune prince sur les routes de France à la découverte des principales provinces de France.

Morale : il s'agit d'abord de former un bon chrétien que sa piété portera spontanément à se conformer au modèle chrétien qui est le sien. Fénelon veille ainsi à adoucir le caractère du duc de Bourgogne.

Militaire : dès qu'il est sorti de l'enfance, le Dauphin accompagne le Roi à la guerre. Le soir de Fontenoy, Louis XV donne à son fils une magistrale leçon de gouvernement. Lui montrant les cadavres qui jonchent le champ de bataille, il lui dit : « *Voyez ce que coûte une victoire. Le sang de nos ennemis est toujours le sang des hommes. La vraie gloire, c'est de l'épargner* »⁶. Le Dauphin peut ensuite se voir confier une armée, ce qui fut le cas de Monseigneur en 1688 et en 1693, lequel, dans les deux circonstances, s'illustra par des dispositions heureuses qui permirent la prise de plusieurs villes.

Pratique : le Dauphin est appelé à entrer aux conseils pour se familiariser avec les affaires. Monseigneur fait son entrée au conseil des dépêches en avril 1682, alors qu'il est âgé de vingt-et-un ans. Cependant, il lui est interdit d'y prendre la parole. Il passera ainsi plusieurs années à observer et à écouter pour se nourrir des affaires de l'administration. Il ne reçoit le droit d'opiner qu'en juillet 1688. En juillet 1691, à trente ans, il est appelé au conseil d'en-haut. La formation du duc de Bourgogne est un peu plus rapide : il entre aux dépêches en 1698 et au conseil d'en-haut en 1702. Le Dauphin, fils de Louis XV, entre aux dépêches en 1750 et au conseil d'en-haut en janvier 1757. L'attentat de Damiens a indéniablement précipité l'association de l'héritier au gouvernement⁷.

Le moment propice à cette formation est choisi par le Roi. Le choix est délicat. Associer le Dauphin au gouvernement en le faisant entrer aux conseils, c'est l'exposer dans l'arène politique aux intrigues des ambitieux, des mécontents et des utopistes. C'est s'exposer à créer une atmosphère de fin de règne dans la-

(Suite page 6)

4) Jonas d'Orléans, *De Institutione regia*, Paris, Cerf, 1995.

5) François Bluche, *Louis XIV*, pp. 174-178.

6) Michel Antoine, *Louis XV*, Paris, Fayard, 1989, p. 387.

7) Ibid. p. 716.

(Suite de la page 5)

quelle l'autorité du Roi sera affaiblie. En revanche, trop tarder, c'est prendre le risque de transmettre la

couronne à un prince insuffisamment préparé. Le Dauphin est, avant tout, un roi en puissance.

II– Un roi en puissance

Le rôle du Dauphin est rôle délicat. Si le prince est formé à être un bon Roi, il n'est pas spécifiquement formé pour être un bon Dauphin. Or, cette position de Dauphin est susceptible de durer longtemps. Il lui faut trouver un équilibre entre la nécessité de faire ses preuves et le devoir de ne pas empiéter sur les prérogatives de son père, de ne pas se laisser manipuler par un entourage frondeur désireux d'en découdre avec les favoris du Roi, c'est-à-dire ceux qui ont sa faveur et sa confiance.

A. Des relations potentiellement difficiles

De ces relations potentiellement difficiles, nous avons trois exemples :

- celui de Louis 1^{er} et de son fils Lothaire,
- celui de Charles VII et de son fils Louis⁸,
- celui de François 1^{er} et de son deuxième fils Henri⁹.

Les querelles qui opposèrent Charles VII et son fils Louis résultent de l'impatience de l'héritier, mécontent d'être tenu en lisière par son père. Louis aurait voulu se voir confier un grand gouvernement territorial. Charles VII s'y refusa, ne voulant pas que son fils disposât de grandes rentrées d'argent susceptibles de lui constituer une clientèle importante. En 1440, lors du conflit de la Praguerie, Louis prêta son nom aux frondeurs dressés contre la politique fiscale de Charles VII. Le Roi, vainqueur, obtint la soumission de son fils, lui pardonna et lui confia le gouvernement du Dauphiné. Louis n'en continua pas moins à encourager la noblesse mécontente. Accusé d'avoir voulu faire assassiner le conseiller de son père, Pierre de Brézé, il dut s'enfuir dans le Dauphiné. S'il administra sagement sa province, il mena également une politique personnelle susceptible de traverser les projets de son père. Celui-ci, inquiet, enleva le Dauphiné à Louis en 1456. Louis gagna alors la Franche-Comté, avant de se réfugier dans le Brabant où le duc de Bourgogne mit le château de Genappe à sa disposition. Il y resta jusqu'à la mort de Charles VII. Cependant, par delà les querelles qui dressèrent l'un contre l'autre le père et le fils, Louis ne s'est jamais départi à l'égard de son père d'une attitude apparemment respectueuse, ménageant la dignité d'une fonction qu'il serait un jour appelé à exercer. Il s'est toujours prétendu victime des intrigues et des mensonges des conseillers de son père.

Les relations exécrables entre le Dauphin et les favoris de son père expliquent également en bonne partie

les querelles qui ont pu surgir entre François 1^{er} et son fils Henri. Sans doute les deux hommes étaient-ils de caractères trop différents pour bien s'entendre. Cependant, les rivalités qui dressaient les deux entourages semblent avoir été déterminantes, notamment entre la duchesse d'Étampes et l'amiral d'Annebaut d'une part, la Grande Sénéchale de Normandie et le connétable de Montmorency d'autre part.

Au cours de l'été 1544, on vit, en l'absence du Roi, la reine Éléonore, encouragée par la duchesse d'Étampes, se hâter de négocier la paix avec l'Espagne pour empêcher le prince Henri de profiter d'une position avantageuse pour vaincre les armées espagnoles en Champagne.

B. Des relations habituellement confiantes

Cependant, si le risque de rivalité existe, les relations entre le Roi et son Dauphin sont le plus souvent confiantes, permettant à l'héritier nécessaire d'épauler son père efficacement dans le gouvernement du royaume. Ce fut notamment le cas de Louis, fils de Philippe II, de Louis, fils de Louis XIV et Louis, fils de Louis XV.

Ainsi, en 1214, alors que le royaume est menacé d'invasion, Louis, fils de Philippe II, se vit confier le soin de repousser le Roi d'Angleterre qui avait envahi le Poitou. À la tête de la chevalerie, tandis que son père part affronter l'empereur Othon à Bouvines, il met en fuite Jean-sans-Terre à La Roche-aux-Moines, aux portes d'Angers.

De son côté, le Grand Dauphin, en dépit d'une discrétion volontaire, joua un rôle décisif en deux circonstances capitales.

Lors de l'acceptation du testament de Charles II en novembre 1700, son avis, puissamment étayé, fut doublement décisif. Le conseil était divisé sur l'opportunité de cette acceptation : le chancelier de Pontchartrain y était favorable, Torcy et Beauvilliers, hostiles, redoutant, avec raison, le déclenchement d'une nouvelle guerre générale. Monseigneur fit pencher la balance en faveur de l'acceptation. Son intervention eut un poids particulier car l'acceptation du testament impliquait de renoncer au partage secret conclu quelques mois plus tôt entre la France, la Bavière et l'Autriche, partage qui devait faire du Grand Dauphin le souverain de la Sicile et de Naples. Louis XIV n'au-

(Suite page 7)

8) Nous renvoyons à : Jean Favier, *Louis XI*, Paris, Fayard, 2001, pp. 84-156 ; Jacques Heers, *Louis XI*, Paris, Perrin, 1999, pp. 27-54.

9) Nous renvoyons à : Ivan Cloulas, *Henri II*, Paris, Fayard, 1985, pp. 120-124 et 127-134.

(Suite de la page 6)

rait jamais dépouillé son fils sans son accord. En insistant pour que le testament soit accepté, le Grand Dauphin renonçait au profit de son fils cadet aux avantages personnels que lui réservait le partage¹⁰.

Au cours de la guerre de succession d'Espagne, en 1709, alors que Louis XIV, soucieux de soulager ses peuples très éprouvés par le Grand Hiver, avait entamé des négociations de paix avec la coalition, Monseigneur resta fidèle à son fils le Roi d'Espagne, refusant les conditions humiliantes que l'Angleterre et les Provinces-unies voulaient imposer à la France. Sa fermeté fut sans doute décisive. L'esprit de résistance qu'il sut insuffler au sein du conseil fut à l'origine du sursaut national qui permit à la France de l'emporter¹¹.

Avec Villars et Vendôme, Monseigneur doit être regardé comme l'un des trois artisans de la victoire d'Utrecht.

Sous Louis XV, le Dauphin fut pour son père un

appui précieux. D'abord, lors de l'attentat de Damiens, le Roi lui confia le soin de présider les conseils à sa place. Non seulement le Dauphin sut diriger les débats avec intelligence, mais il eut le tact de toujours solliciter son père au moment de prendre la décision¹². Plus tard, il appuya la politique de fermeté de son père face aux Parlements et aux jansénistes¹³.

La mort prématurée de Louis XV illustre les dangers auxquels expose l'avènement d'un prince insuffisamment préparé. Trop âgé pour bénéficier de la tutelle d'un Régent, Louis XVI était encore trop jeune pour avoir reçu une formation pratique. À dix-neuf ans, il n'avait jamais assisté à aucun conseil avant son avènement. Le caractère contagieux de la maladie du Roi empêcha celui-ci de délivrer d'ultimes conseils à son petit-fils. On comprend dès lors le désarroi du jeune Roi à l'annonce de la mort de son aïeul : « *Mon Dieu, protégez-nous, car nous régnons trop jeune* ».

Philippe Pichot-Bravard
Docteur en Droit

10) François Bluche, *Louis XIV*, pp. 764-769.

11) Ibid. pp. 814-815.

12) Michel Antoine, *Louis XV*, p. 716.

13) Ibid. p. 742.

Le français menacé

« *Ceux pour qui les langues ressemblent, en quelque mesure, aux espèces vivantes de la nature sont en droit de penser que l'état linguistique du monde d'aujourd'hui, où l'anglais occupe une position dominante et peut-être en voie de le devenir davantage encore, offre au regard un stade ultime de l'Histoire. À ce stade, on voit une espèce dotée de ressources puissantes s'imposer aux autres, illustrant, par là, une loi de l'évolution naturelle. Certains diront même que ce stade ultime est la réalisation enfin advenue, d'un rêve antique des hommes : abolir les obstacles dressés, sur le chemin de l'harmonie universelle, par la discordance des langues, malédiction divine punissant, selon la tradition biblique, les démesures de Babel. Mais pour d'autres, la diversité des langues ne saurait être vue comme un égarement faisant suite à une unicité originelle, moins encore comme un châtement. Elle apparaîtrait plutôt comme première : chaque langue est par nature le miroir d'un peuple et de ses représentations* »¹.

Notre langue apparaît, en effet, comme de plus en plus menacée. C'est tel ou tel ministère où les réunions de travail se déroulent en anglais, ce sont ces emballages de produits « made in France » sur lesquels la traduction française, si elle existe, est perdue, en petits caractères, au milieu du polonais, du tchèque ou de l'arabe...

Il faut être indulgent, nous dira-t-on ! L'utilisation de vocables anglais étant, aujourd'hui, synonyme de culture et de position sociale bien assise, au nom de quoi voudriez-vous interdire à de pauvres gens qui ne connaissent pas un mot d'anglais d'en utiliser quelques-uns ? Peu importe, s'ils le font en se souciant, comme d'une guigne, de leurs sens réels ! Pourtant, l'on constate que ce sont bien souvent ceux qui manient l'anglais avec le plus d'aisance qui tiennent au français le plus pur et le plus exact.

Le mal est profond. C'est jusque dans la prononciation que l'anglomanie fait rage. Les accents, qui ont disparu depuis longtemps des majuscules (probablement parce qu'ils n'existent pas en anglais), ne se prononcent plus. Et pourtant, il existe une différence profonde entre mettre les *pâtes* dans le bouillon ou y mettre les *pattes*...

Le sport est un vecteur particulièrement efficace de cette anglomanie. Sait-on qu'il existe un championnat de Bretagne de *longboard-stand up paddle* ?

Non, tout cela ne constitue pas le « *miroir* » du peuple français ! Il est urgent de se ressaisir !

Pontblanc

1) Claude Hagège, *Combat pour le français Au nom de la diversité des langues et des cultures*, Odile Jacob, 2006, p. 8.

Le latin et le grec dans l'éducation

« La question de l'éducation de la jeunesse reste toujours parmi nous la première et plus importante de toutes. Elle est pour la France une question de vie ou de mort », ainsi s'exprimait Monseigneur Freppel, évêque d'Angers, le 23 juillet 1889, à la distribution des prix du collège de Beaupréau¹.

Son constat est toujours d'actualité : nous savons que de l'éducation donnée aux enfants de nos familles, dépend l'avenir de notre pays et de l'Église. Les éducateurs font la France de demain ou la condamnent à disparaître devant l'Europe ou le monde, ils font aussi, ou défont, la Chrétienté.

Qu'est-ce alors que l'éducation ?

Laissons répondre le pape Pie XI, auteur de l'encyclique consacrée à l'éducation de la jeunesse, *Divini Illius Magistri*. Il y écrit, le 31 décembre 1929 :

« L'éducation consiste essentiellement dans la formation de l'homme, lui enseignant ce qu'il doit être et comment il doit se

comporter dans cette vie terrestre pour atteindre la fin sublime en vue de laquelle il a été créé [...] l'éducation chrétienne [...] a pour but, en dernière analyse, d'assurer aux âmes qui en sont l'objet la possession de Dieu »². Et le Pape d'ajouter, plus loin : « l'éducation imprime aux âmes la première, la

plus puissante et la plus durable direction dans la vie, selon une sentence du Sage, bien connue : « Le jeune homme suit sa voie ; et même lorsqu'il sera vieux, il ne s'en détournera pas » (*Prov., XXII,6*) »³.

Langues anciennes et éducation ?

Terrible responsabilité que celle des éducateurs, face à laquelle l'étude des langues anciennes, ou « mortes », paraît une distraction de « mandarins » et un luxe de riche désœuvré. Cet apprentissage de langues que personne ne parle plus, Jacqueline de Romilly, dans sa *Lettre aux parents*, s'est plu à énumérer toutes ces objections :

« Quoi ? Alors que l'on ne sait déjà pas sa propre langue, aller en apprendre une autre, deux au-

tres, que personne ne parle plus et qui, par conséquent, ne sauraient servir à rien ? Quoi ? Alors que l'on vit dans un monde où il est devenu nécessaire de se débrouiller dans plusieurs langues vivantes, aller peiner sur des langues qui ne mèneront à aucun contact et, de surcroît, seront plutôt difficiles ? Enfin, à une époque où la science est reine, souhaiter voir de pauvres enfants y ajouter, non seulement la formation que four-

nit leur propre langue, mais tant et tant d'heures perdues sur une culture d'un autre temps ? »⁴.

Convenons que ces objections sont aussi les nôtres, et que nous y ajouterions volontiers. Les Grecs et les Latins n'étaient-ils pas païens ? Il y aurait un danger certain à mettre nos enfants en contact avec cette littérature, qui doit être proscrite, si l'on veut former de vrais chrétiens.

L'Église et la promotion des langues anciennes

Et pourtant, dans son encyclique, le pape Pie XI prévient : « Le maître chrétien se souviendra de ce que dit l'Apôtre (I Thess. V, 21) : « Examinez toutes choses et retenez ce qui est bon ». Il se gardera, par conséquent, en accueillant quelque nouveauté, de répudier inconsidérément ce qui est ancien, dont une expérience de plusieurs siècles a montré la va-

leur et l'efficacité. Remarque qui s'applique spécialement à l'étude du latin, étude dont nous voyons la décadence progressive de nos jours (nous sommes en 1929 !), précisément par suite de l'abandon injustifié de méthodes employées avec fruit par un sain humanisme ; étude si florissante en particulier dans les écoles de l'Église »⁵.

Et le pape Pie IX, qu'on ne saurait soupçonner de libéralisme, avait déjà recommandé, en 1874, de « faire étudier à la jeunesse, avec les ouvrages classiques des anciens païens, purgés de toute souillure, les plus beaux récits des auteurs chrétiens »⁶.

De fait, c'est l'Église qui nous a transmis les manuscrits antiques,

(Suite page 9)

1) Cité par Jacques Jammet, dans *Mgr Freppel de A à Z*, Éditions de Paris, 2006, p. 265.

2) *Lettre encyclique de Sa Sainteté le Pape Pie XI sur l'Éducation chrétienne de la Jeunesse*, Bonne Presse, p. 5.

3) Ibid. p. 6.

4) p. 59.

5) *Lettre encyclique de Sa Sainteté le Pape Pie XI sur l'Éducation chrétienne de la Jeunesse*, op. cit., p. 36.

6) Lettre de Pie IX à Mgr Gaume du 22 avril 1874, citée par D. Moulinet, *Les classiques païens dans les collèges catholiques ? Le combat*

(Suite de la page 8)

par l'intermédiaire des monastères ! Et elle a, dans ses écoles, enseigné ces deux langues. C'est elle qui s'applique à défendre les « Humanités », et c'est la Révolu-

tion et la république qui tentent de les supprimer des programmes scolaires. Étrange paradoxe !

C'est à cette question que nous tâcherons de répondre :

Pourquoi l'Église demande-t-

elle, en même temps que d'éminents pédagogues (qui ne sont pas toujours catholiques), de faire étudier aux enfants le latin et le grec, et ce, avec une telle insistance ?

Éducation : nature et surnature

Qu'on nous permette, avant de continuer, un rappel, qui, pensons-nous, aidera à mieux percevoir les données du problème. Lorsqu'il définit « *le vrai chrétien, fruit de l'éducation chrétienne* », le pape Pie XI précise : « *le vrai chrétien, loin de renoncer aux œuvres de la vie terrestre et de diminuer ses facultés naturelles, les développe et les perfectionne en les coordonnant avec la vie surnaturelle, de manière à ennoblir la vie naturelle elle-même, et à lui apporter aide plus efficace, non seulement en choses spirituelles et éternelles, mais aussi matérielles et temporelles* »⁷.

Arrêtons-nous sur cette distinction établie par le Pape entre la vie naturelle et la vie surnaturelle : il

y a la nature et la surnature, l'ordre de la raison et l'ordre de la grâce ; et les théologiens nous disent que, loin de détruire la nature, la grâce la perfectionne, et même, là où la nature est défectueuse, le surnaturel ne saurait porter tous ses fruits. L'éducation chrétienne doit en tenir compte : elle éduque des êtres humains et non des purs esprits. On ne saurait éduquer un enfant avec le seul catéchisme : qui veut faire l'ange fait la bête ! Il y a donc à développer et perfectionner les qualités naturelles de l'enfant pour permettre à la grâce de porter ensuite du fruit : il faut préparer le terrain où se développera ensuite la fleur de la sainteté.

Et il existe, au milieu de toutes

les branches du savoir humain, un domaine que l'on appelle « **les Humanités** », précisément parce que, plus que d'autres disciplines, il permet de développer les facultés humaines et de former de vrais hommes, ce sont les langues anciennes. Comme l'écrivait Abel Bonnard en mars 1928 : « *Les humanités ont une valeur permanente, mais jamais elles n'ont été plus recommandables qu'aujourd'hui, car aux poisons les plus dangereux qui corrompent ou menacent l'âme moderne, elles seules peuvent fournir l'antidote* ».

Voyons donc quelles sont les composantes et les vertus de cet antidote.

Langues anciennes, belles mais difficiles

Laissons, pour présenter nos langues anciennes, la parole au fondateur de l'Université catholique d'Angers, Monseigneur Freppe, déjà cité. Voici ce qu'il disait en 1873, aux élèves du petit séminaire de Mongazon⁸ : « *Il a été donné à ces deux littératures (grecque et latine) d'être les immortelles archives des plus magnifiques créations du génie de l'homme* ».

Commençons par la plus ancienne : **la langue grecque**.

« *Née sur un sol fertile, sous un ciel délicieux, au sein d'une nature que mille beautés de tous genres enveloppent de leurs charmes, elle refléta de bonne heure cette variété de couleurs, cette grâce et*

cette délicatesse de formes qui en ont fait une des plus belles langues que les hommes aient parlées »⁹.

Parlée en Grèce, au sud de l'Europe, sur les bords de la Méditerranée, dès le VIII^{ème} siècle avant Jésus-Christ, elle a atteint sa perfection aux IV^{ème} et V^{ème} siècles avant notre ère, qui sont, pour elle, l'équivalent du XVII^{ème} siècle pour le français : la période classique, celle que l'on fait de préférence étudier aux élèves¹⁰.

Mais son accès est rendu difficile par son alphabet, différent du nôtre. Avant de pouvoir traduire, il faut apprendre à lire et à écrire. Puis, il faut apprendre à conjuguer différents verbes, avec des temps

et des modes que nous ne connaissons pas dans notre langue. Le grec est plus précis, et il invente très facilement des mots nouveaux à l'aide de prépositions ou d'adverbes, par exemple, qui s'ajoutent à un verbe, à un nom, à un adjectif et en modifient le sens.

Ex. : $\theta\alpha\nu\alpha\tau\omicron\varsigma$ est un nom signifiant mort, précédé d'un α privatif, il devient l'adjectif $\alpha\theta\alpha\nu\alpha\tau\omicron\varsigma$: immortel, mot que l'Église nous fait chanter le Vendredi Saint (prénom *Athanase*).

Les noms, les adjectifs, comme en latin, se déclinent. Suivant la fonction grammaticale du mot dans la phrase, sa terminaison

(Suite page 10)

de Mgr Gaume, Paris, 1995, p. 272.

7) Lettre encyclique de Sa Sainteté le Pape Pie XI sur l'Éducation chrétienne de la Jeunesse, op. cit., p. 41.

8) À la distribution des prix du petit séminaire, le 20 juillet, cité par Jammet, op. cit., p. 409.

9) Ibid.

10) NDLR : Est-ce aujourd'hui bien vrai partout ?

(Suite de la page 9)

change (c'est le « cas » : nominatif pour le sujet, accusatif pour le complément d'objet, etc).

Ex. : Prenons le mot *rosa*, la rose. Si le mot est sujet, « la rose est belle » : *rosa pulchra est* ; s'il est complément d'objet, « je donne une rose » : *rosam do*.

Et il existe plusieurs modèles de déclinaisons, qu'il faut apprendre !

Le latin, plus tardif, a connu sa belle époque entre le 1^{er} siècle avant J.C. et le 1^{er} siècle de notre ère, avant de devenir la langue de l'Église, et pendant longtemps, celle du monde occidental. « *Moins riche, moins souple, moins harmonieuse que sa sœur aînée, la langue latine a sur elle l'avantage d'une concision plus forte, d'une dignité plus sévère. Sénèque les a parfaitement caractérisées en deux mots : « Linguae latinae potentia, linguae graecae gratia ».* Si l'une est la langue de la grâce persuasive, l'autre est la langue de la force et de la domination »¹¹.

De belles langues, certes, mais dont l'apprentissage nécessite un effort, qui doit être pleinement justifié, pour l'imposer aux enfants.

Un instrument précieux : le français maîtrisé

Ces deux langues, « mortes », contiennent en germe la nôtre. Elles sont les ancêtres, les « mères », pour reprendre une expression de Mgr Freppel.

Lorsque l'Empire romain, en effet, eut conquis la Grèce, il a continué de se mettre à son école, si bien qu'il a assimilé ses richesses et son esprit, qu'il a pu ensuite nous transmettre. Du simple point de vue de la langue, notre français n'est que du latin déformé, pour l'essentiel.

Le latin classique (1^{er} siècle avant et après J.C.) est devenu le latin vulgaire, c'est-à-dire celui qui était parlé par le peuple, puis l'ancien français, le français classique et notre français moderne, si bien que, comme l'écrit Paul Guth, dans sa *Lettre aux futurs illettrés*¹² : « *Le latin nous aide à connaître profondément le français dans ses secrets. Il nous fait respirer cet air de famille, qui échappe aux étrangers. Par la grâce des innombrables liens étymologiques tissés entre les deux langues* ».

L'**étymologie**, c'est, nous dit le dictionnaire : « *la science qui a pour objet l'origine des mots* », et

nous voyons de suite que nos mots français peuvent aussi être grecs. Étymologie est formé de deux mots grecs : ετυμοσ (vrai) et λογοσ (parole, science).

Par conséquent, « *si différentes et si difficiles qu'elles soient, (ces deux langues) elles laissent quand même voir, à chaque instant, des signes de reconnaissance qui marquent qu'elles sont à l'origine de la nôtre [...] c'est tout notre vocabulaire français, ou presque, que la phrase latine ou grecque rappelle : elle en est éclairée, avant de l'éclairer en retour* »¹³.

Nous mesurons alors l'intérêt de la connaissance de ces deux langues pour celui qui parle français, et la supériorité que peut donner l'étude de ces langues à un esprit. Le français est mieux compris, plus précisément, plus profondément aussi et mieux parlé. Comme on l'a si bien dit « *le français n'est transparent qu'à celui qui sait le latin* »¹⁴... et le grec !

Autrement dit, faire apprendre le latin et le grec, « *la plus utile des leçons de français* »¹⁵, c'est donner à l'adulte de demain, un **instrument exceptionnel**, une langue, la sienne, qu'il maîtrise

mieux. Cet outil qu'est le langage, lui permettra d'exprimer avec précision, exactitude et clarté sa pensée, et de mieux comprendre celle d'autrui.

« *Il faut d'abord apprendre à penser ; pour penser, il faut une langue claire ; pour savoir le sens exact des mots, il faut en connaître les racines. Le français fourmille de racines latines et grecques. Sans l'étude du grec et du latin nous n'atteignons jamais à la connaissance parfaite de ces racines. Une langue mal faite, une connaissance incertaine de la signification des mots, ne peuvent aboutir qu'à des pensées confuses. Nous n'arrivons pas à discerner la vérité en restant dans le vague. On ne peut trouver, ni définir, ni communiquer la vérité si l'on ne possède pas, en leur richesse et leur clarté, tous les termes qui peuvent la cerner, l'éclairer, l'isoler en la rendant plus vivante au milieu du chaos des idées fausses qui menacent de l'ensevelir sous les ombres* »¹⁶.

On mesure la force que représente un tel instrument, à l'heure où, comme on le dit si souvent, le combat est d'abord idéologique¹⁷.

11) À la distribution des prix du petit séminaire, le 20 juillet, cité par Jammet, op. cit., p. 510.

12) Albin Michel, Le livre de poche, 1980, p. 111.

13) J. de Romilly, op. cit., p. 62 et 63.

14) A. Bonnard, op. cit., p. 120.

15) J. de Romilly, op. cit., p. 68.

16) Maurice Clavière, *Léon Daudet ou le contre courant d'une décadence*, Office Français du Livre, Paris, 1943, p. 151-152.

17) « *Je n'ai pas besoin de causer une demi-heure avec quelqu'un pour savoir s'il connaît ou s'il ignore le grec. Il y a des nuances de langage, des finesses de pensée qui décèlent du premier coup l'esprit formé au grec* », écrivait l'abbé Berto, *Notre-Dame de Joie, correspondance de l'abbé V.A. Berto, prêtre, 1900-1968*, N.E.L., Paris, 1974, p. 101.

Une teste bien faite : acquisition de la rigueur

Poursuivons notre recherche. Qu'offre encore cet apprentissage des langues anciennes, qui les rendent si nécessaires à la formation de l'être humain ?

Nous avons parlé de langues riches et difficiles, c'est donc que leur apprentissage demandera effort, attention, concentration, toutes qualités que l'adulte sera bienheureux d'avoir acquis dans sa jeunesse.

La **traduction** des textes latins ou grecs passe par l'analyse des cas et des fonctions : il faut, dans une phrase, chercher le verbe, puis son sujet, son complément, organiser la phrase avant de la traduire. Une fois la traduction donnée, vérifier qu'elle ait un sens ! Comme en mathématiques, il y a là un exercice, ou une sorte de jeu¹⁸ : il faut chercher une solution, mais, cette solution est vérifiable par le bon sens. Jacqueline de Romilly a raconté souvent un souvenir de ses débuts de latiniste qui illustre cet aspect de la traduction et ce recours nécessaire au bon sens :

« J'étais très fière d'avoir traduit une vraie phrase et je montrais orgueilleusement le résultat à ma mère. Celle-ci n'avait ja-

mais fait de latin, mais me dit sans hésiter : « Tu t'es trompée ». Et, devant ma stupeur, elle me relut ce que j'avais écrit : « Vulcain avait un fantassin boiteux ». « -Eh bien ? -Eh bien, cela n'a pas de sens ! Tu sais qui était Vulcain ? ». Le dieu des forgerons m'était totalement inconnu et je répondis, déjà un peu inquiète : « Mais c'est sûrement un général, puisqu'il avait un fantassin ! ». Honte à moi ! On me pardonnera de citer toujours le même exemple, car ce fut pour moi une découverte, à la fois humiliante et révélatrice. Le bon sens et la culture servaient autant que la grammaire ! Vulcain était un dieu. Il n'avait donc pas de fantassin. D'ailleurs cette remarque sur un général eût été assez saugrenue. Il avait un « pied » boiteux. Le bon sens et la culture contrôlent et guident le jeu grammatical »¹⁹.

« Les mathématiques enseignent la rigueur, c'est entendu. Mais une certaine rigueur, qui est extérieure à celle de la logique et du bon sens »²⁰.

Combien de fois le professeur n'entend-il pas : « ça ne veut rien

dire », à propos d'un texte de César ou de Virgile. Mais non, le texte a un sens, encore faut-il le trouver. Rigueur, attention, patience, confrontation avec le réel, l'expérience : il faut trouver le sens. Nous avons là, c'est évident, un exercice très formateur pour l'esprit humain qui, peu à peu, doit chercher jusqu'à trouver le vrai et le juste. Apprentissage, véritable antidote contre le rêve ou l'idéalisme.

Avant de remplir de connaissances l'esprit des enfants, il faut le former et lui apprendre à penser, former le cadre qui deviendra réceptacle des connaissances avant de le meubler.

« On meuble la mémoire des enfants de toutes les connaissances qui se rapportent au monde extérieur, sans se préoccuper d'avoir d'abord formé et affiné l'instrument merveilleux et ductile, l'instrument fragile susceptible de rester défectueux s'il a d'abord été faussé : **l'esprit humain**. Avant de se mettre en quête des moissons de la connaissance, il faut avoir pourvu de règles saines l'instrument de toute connaissance »²¹.

Une formation intellectuelle et morale : l'humanisme ou la culture classique

Allons plus loin encore. Les humanités forment l'esprit humain, c'est entendu : elles permettent d'acquérir rigueur et précision, et de maîtriser notre propre langue. Bien plus, elles forment l'âme, et

c'est là leur plus grande richesse.

Comme l'écrivait le R.P. Calmel dans *École chrétienne renouvelée* : « Défendre les humanités gréco-latines au nom de la gymnastique de l'esprit ou en faisant

appel aux avantages orthographiques et étymologiques me paraît tout à fait insuffisant »²².

Penchons-nous alors sur ces « immortelles archives des plus
(Suite page 12)

18) On l'a comparé aussi au roman policier ! Cf. la préface du *Meurtre de Roger Ackroyd* d'Agatha Christie : « du texte latin au détective nouvel, les mêmes mécanismes mentaux sont en cause, qu'il faut conduire par des voies fort semblables. Pour un lycéen de langue française qui aborde le latin, ce qui constitue la nouveauté et la caractéristique essentielle, c'est que, non seulement les verbes, mais aussi les substantifs, prennent différentes formes au gré de la fonction qu'ils assument dans la phrase. De là découlent de remarquables similitudes. Les désinences jouent dans un texte latin un rôle identique à celui des indices dans un problème policier. Une fois ceux-ci relevés, puis correctement interprétés, tout s'enchaîne, devient évident. Il en va dans le cadre de la sentence latine comme dans celui de l'enquête criminelle. En revanche, pour un indice passé inaperçu, pour une désinence mal comprise, il suffira qu'un seul point reste obscur pour faire obstacle à tout, et que rien n'aboutisse. Brûler l'étape n'est pas permis. Défense de deviner. Ni dans les déductions d'Hercule Poirot, ni dans une version latine, il n'y a de place pour l'intuition, qui serait une dangereuse tricherie. Reste pour le potache, ou pour le petit policier belge, à tourner et retourner entre les doigts l'un après l'autre, tous les pions disponibles. Reste à piétiner le temps qu'il faudra. Reste à chercher, chercher, et continuer de chercher. », Le livre de poche, p. 7-8.

19) J. de Romilly, op. cit., p. 71.

20) Léon Daudet, cité par M. Clavière, op. cit., p. 158.

21) Maurice Clavière, op. cit., p. 157.

22) Tequi, Paris, 1990, p. 142.

Quelles sont donc ces créations géniales ? Pourquoi sont-elles donc immortelles ?

Laissons répondre M. Clavière, dans le livre qu'il a consacré à l'œuvre de Léon Daudet, ardent défenseur des Humanités :

« Toutes les philosophies et toutes les sciences ont leur source chez les Grecs, toute la sagesse pratique, le droit et la science politique se trouvent chez les Latins »²³.

C'est dire ce que nous leur devons et à quel point nous sommes formés par eux : nous leur devons la poésie, l'histoire, la philosophie, les règles de l'éloquence, la politique (πολις, la cité), l'organisation de « la pensée et de l'art »²⁴.

À la question « Que nous reste-t-il de la Grèce ? », Charles Maurras répondait :

« La Grèce nous a légué les sciences, elles s'appellent : mathématiques, géométrie, astronomie, mécanique, physique, logique, métaphysique, théologie, philosophie, géographie, autant de termes grecs. La Grèce nous a aussi légué les arts. Lesquels ? Rhétorique, musique, poésie, architecture, sculpture, théâtre, politique, encore des mots grecs. Et le commun dénominateur de toute application de la science et de l'art s'appelle une technique, autre signe grec. Seulement, il n'est pas un seul de ces hôtes hellènes qui ne nous soit venu par la voie romaine »²⁵.

« Nous assistons là comme à la naissance de notre pensée occidentale [...]. Car nous venons d'eux (les grecs), a-t-on pu écrire²⁶. C'est un fait que la plupart

de nos sciences leur empruntent en partie leurs méthodes et suivent leurs principes, que les catégories dont nous nous servons pour penser le réel sont déjà classées dans leurs œuvres. Nos institutions ont bien souvent leur origine dans l'Éthique ou la Politique qu'ils ont élaborées ».

Au-delà de la pensée, c'est tout ce qui fait l'homme et sa vie que l'antiquité gréco-latine prend pour objet.

Les Anciens ont exalté la beauté, la vertu, la piété, la mesure ; exprimé les sentiments humains les plus universels et les plus nobles, la peine, l'amour, la joie, l'admiration, décrit la vie quotidienne dans sa beauté et sa saveur, son humilité aussi, chanté la nature et ses mystères, l'amour du pays et de ceux qui l'ont fait. Au-delà des siècles qui nous séparent d'eux, nous nous reconnaissons : rien de ce qui est humain ne leur a été étranger²⁷, et ils tentent d'exalter ce qui chez l'homme leur semble le plus beau. De toutes ces pages conservées, c'est une leçon d'équilibre, de mesure, de grandeur qui se dégage. Nous ne sommes que sur le plan naturel, mais poussé à ses limites extrêmes.

M. l'abbé Berto, qui avoue une préférence marquée pour le grec, écrivait en 1936 : « Un Sophocle, un Euripide, un Aristote, un Démosthène, un Platon surtout, et pour les chrétiens un Origène, un saint Jean Chrysostome, un saint Grégoire de Naziance, trente autres, quels génies, quels maîtres pour une jeune intelligence, quels

métaphysiciens, quels psychologues, quels moralistes ! Quel goût, quelle délicatesse, quel art ! Quelle ardeur à réfléchir sur le monde, sur l'homme, sur tout ! »²⁸.

Qu'on ne dise pas que tout cela est inaccessible aux jeunes élèves. Bien au contraire, spontanément ceux-ci sont sensibles à la beauté et à la grandeur et les impressions ressenties au contact de ces grandes œuvres resteront toute la vie :

« Ceux qui ont eu le bénéfice de cette discipline ne l'oublent jamais. Les hommes les plus pratiques, les plus adonnés aux occupations matérielles, rappellent toujours avec quelque orgueil qu'ils ont fait leurs humanités, non point tant parce que c'est là le signe d'une certaine condition sociale que parce qu'ils veulent nous faire savoir qu'ils ont, eux aussi, touché à la rose et qu'ils en gardent le parfum »²⁹.

Prenons quelques exemples devenus immortels, comme celui d'Antigone, présentée au théâtre il y a 2452 ans ! Cette jeune fille meurt, pour avoir voulu enterrer son frère Polynice, malgré l'édit du roi Créon, son oncle. Polynice, qui s'est élevé contre la cité, doit être privé de sépulture. Or les dieux demandent qu'on procède à certains rites funéraires, qu'on enterre les morts. Il faut lire, et relire, la ferme défense d'Antigone, prise sur le fait et prête à mourir pour avoir obéi aux dieux plutôt qu'aux hommes. Elle proclame

(Suite page 13)

23) Maurice Clavière, op. cit., p. 152.

24) Suivant l'expression de G. de Reynold, dans *Le monde grec et sa pensée*, LUF, Fribourg, 1944, cité par M. Zermatten dans *Gonzague de Reynold raconte la vie et l'œuvre de Gonzague de Reynold*, Tribune Éditions, Genève, 1981, p. 167.

25) *Œuvres Capitales*, I, Paris, Flammarion, 1954, p. 328.

26) E.J. Chevalier, *L'âme grecque*, Paris, 1948, p. XXXIV.

27) « Il nous reste de la Grèce l'humanité. Oui : tout ce que les mœurs de nos arts et de notre esprit ont laissé survivre d'humain », Ch. Maurras, op. cit., p. 344.

28) Abbé Berto, op. cit., p. 101.

29) A. Bonnard, op. cit., p. 117-118.

(Suite de la page 12)

me, à la face du monde, qu'il existe, au-dessus de l'homme, une divinité qui mérite qu'on lui sacrifie sa vie, que l'amour d'un frère et la piété sont plus forts que la lâcheté ou la peur.

« *Oui, car ce n'est Zeus qui l'avait proclamée ! ce n'est pas la Justice, assise aux côtés des dieux infernaux ; non, ce ne sont pas là les lois qu'ils ont jamais fixées aux hommes, et je ne pensais pas que tes défenses à toi fussent assez puissantes pour permettre à un mortel de passer outre à d'autres lois, aux lois non écrites, inébranlables des dieux !* »³⁰.

Antigone restera désormais, pour tous ceux qui l'auront connue grâce à la tragédie de Sophocle, le modèle et le symbole de la piété et de l'ordre. Un auteur célèbre du XX^{ème} siècle ne l'appelle-t-il pas la « vierge-mère de l'ordre »³¹ ? Elle défend l'ordre divin contre l'orgueil humain qui entend changer les lois divines.

Oui, nous croyons, avec Mgr Freppel, que de tels personnages sont immortels, et qu'il est nécessaire de mettre les jeunes esprits à leur école, parce qu'elle élève les cœurs³². Ils sont immortels, parce qu'ils touchent à ce qui est propre-

ment humain, ce qui constitue la **nature humaine**. Et quels que soient les progrès de la science et de la technique, la nature **humaine** ne changera pas.

Nous pouvons même affirmer que les Anciens ont été aussi loin dans la recherche de la vérité que peut le faire l'esprit humain, sans la grâce, puisqu'ils n'avaient pas la Révélation. Certains Pères de l'Église y ont vu, dit G. de Reynold, « **une révélation selon la raison** »³³.

Saint Thomas d'Aquin³⁴ ne s'est-il pas appuyé sur les travaux du philosophe grec Aristote ? Saint Augustin ne s'est-il pas nourri de cet autre philosophe grec, Platon ?

« *L'étude de la philosophie, à cette époque, nous réserve, en effet, écrit M. Chevalier à propos de la Grèce antique, la joie d'observer l'une des manifestations les plus émouvantes de l'âme humaine : un petit peuple en somme, dans un temps relativement court, trouve assez de vigueur spirituelle en lui pour poser avec acuité les problèmes les plus grandioses, pour élaborer des réponses dont nous vivons encore aujourd'hui, pour ressentir ce que des siècles de pensée, peu à peu, devront mettre au point. Nous assistons à cette*

recherche avide de la vérité qui caractérise les grands moments de l'histoire, et, en relisant les vieux textes, nous ne pouvons pas ne pas éprouver une sorte d'anxiété mal dominée, l'impression d'un prodigieux effort qui n'aboutit pas »³⁵.

On me pardonnera, j'espère, de citer plus longuement M. Chevalier qui a si justement, nous semble-t-il, analysé cette « révélation selon la raison » :

« *Ces hommes ont vu que jamais leur soif de vérité ne serait parfaitement apaisée, que la contemplation dont ils rêvaient comme du seul idéal digne de l'homme était plus qu'humaine. Leur métaphysique les a conduits à avouer leur misère, et de là à demander secours, il n'y a qu'un pas. Car il est émouvant de songer qu'en définitive, l'Évangile est venu répondre, malgré ses divins paradoxes, à certaines pages inquiètes du philosophe, à son idéal inouï de contemplation comme à ses rêves insensés d'amitié parfaite. L'histoire de la philosophie grecque ne peut se dérouler sans qu'au loin la vision du Christ apparaisse* ».

Nous mesurons mieux alors la richesse d'une telle fréquentation proposée aux enfants à travers les textes, et son action éducative.

Force et vertu de cette culture

Il devient évident que la pratique de ces langues et la découverte d'une telle littérature sont grandement formatrices. Peu à peu, l'esprit s'habitue aux idées générales, et forme son sens critique.

Comment croire, quand on a vécu dans la familiarité des grands

auteurs de l'Antiquité et au contact direct de leur pensée, au mythe du progrès de l'esprit humain ? Les vertus d'aujourd'hui ne sont-elles pas les mêmes qu'hier ? et les erreurs ?

Ces philosophies, qu'on nous présente comme nouvelles, exis-

tent depuis longtemps. Le communisme et le socialisme ont leurs lointains ancêtres à Sparte et chez Platon : « *Il est, écrit Gonzague de Reynold, une origine grecque à presque toutes les erreurs philosophiques ou politiques dont nous payons aujourd'hui les consé-*

(Suite page 14)

30) *Antigone*, Sophocle, vers 450-455, in *Sophocle*, I, Les Belles Lettres, Paris, 1955, p. 89, traduction Paul Mazon.

31) Charles Maurras.

32) « *Car il ne s'agit pas seulement d'instruire, de préparer à une carrière : il s'agit d'élever les âmes. Or, une âme s'élève au contact de l'héroïsme et de la beauté. S'il n'a jamais, dans quelque salle du collège, pleuré avec Achille sur le cadavre de Patrocle ou pris la main d'Antigone quand elle descend à la tombe, s'il n'a point contemplé, sur le radeau d'Ulysse, la mer immense ou soutenu le vieil Œdipe à l'orée du bois de Colone, ni [...], un garçon a perdu son temps.* », A.-J. Festugière, op. *L'enfant d'Agrigente*, Cerf, Paris, 1941, p. 46.

33) Mgr Freppel qualifie le théâtre grec de « *préface à l'Évangile* » dans *Les apologistes chrétiens ; saint Justin ; Tertullien*, cité par Frère Pascal du Saint-Sacrement, *Monseigneur Freppel*, t. I, CRC, 1999, p. 89.

34) « *On est en droit de regarder sa pensée et son œuvre comme l'aboutissement de tout l'effort philosophique des Grecs* » G. de Reynold, *L'hellénisme et le génie européen*, L.U.F., Fribourg, 1944, cité par M. Zermatten, op. cit., p. 197.

35) E.J. Chevalier, *L'âme grecque*, Paris, 1948, p. XXXI-XXXII.

(Suite de la page 13)
quences »³⁶.

Les sentiments que nous éprouvons sont éprouvés par des hommes depuis trente siècles. De fait, c'est une leçon d'**humilité** que cet apprentissage. Comme l'écrit A. Bonnard, « *Le premier effet de la culture, c'est de nous apprendre qu'on a pensé avant nous. Son premier bienfait, bienfait sans prix, c'est de nous rendre modeste* »³⁷ et ailleurs : « *la culture [...] nous associe à l'élite de l'espèce humaine, et nous donne la plus précieuse leçon de respect et de modestie, en nous apprenant qu'on a pensé avant nous, et que le monde ne date pas de notre naissance* »³⁸.

Puissant antidote contre les sirènes du monde moderne qui veut faire croire qu'il invente sans cesse et que son intelligence se développe au fil des siècles. Chimères ! Ce sont les connaissances qui s'accumulent, puisque chaque génération apporte sa pierre à l'édifice des sciences, mais la nature de l'homme ne saurait changer, et ceux qui ont fréquenté l'Antiquité le savent bien. Voilà leur **sens critique** aiguisé et leur jugement formé à saisir, comprendre, jauger, comparer, estimer...

C'est la remarque que font nombre d'auteurs : la pratique des langues anciennes forme des citoyens libres, parce que capables de sens critique. C'est vraisemblablement pourquoi ces langues « mortes » ne doivent pas ressusciter !

Lorsqu'il écrit, selon le vœu de ses supérieurs, la vie de son

épouse décédée, le R.P. Leseur expose ainsi les qualités de la langue latine : « *Le latin est un agent de culture incomparable, irremplaçable. Cette belle langue, claire, précise, juridique, imprime à l'esprit de la netteté, lui fournit une capacité de tout saisir et de tout exprimer qu'on chercherait vainement ailleurs. Le contact avec la littérature latine engendre ces idées générales si nécessaires pour toute activité d'esprit vraiment sérieuse et qui développent au mieux la personnalité. Les maîtres de l'heure le savent bien, et c'est la raison première pour laquelle ils combattent ces humanités qui forment les **élites douées de sens critique** et font des **citoyens libres**. Ils s'efforcent de primariser l'enseignement secondaire public afin d'obtenir des esprits malléables, incapables de distinguer le sophisme de la vérité, enclins à préférer celui-là à celle-ci. Ils espèrent constituer ainsi des mentalités de sujet, arriver, en un mot, à dresser des électeurs dociles, sans se douter que des esprits primaires, n'ayant plus la sauvegarde des idées générales traditionnelles et indispensables, deviennent très vite révolutionnaires* »³⁹.

Le révérend père dominicain n'est pas le seul à souligner la valeur des études classiques : « *Les humanités classiques, disait Pierre Lasserre, sont anti-égalitaires. Elles créent une aristocratie. Les humanités classiques forment des esprits réfractaires à la mystique de la Révolution et aux principes de la démocratie* »⁴⁰.

C'est que ces Humanités an-

crent l'esprit dans une **tradition**, celle de ses pères ; l'homme n'est plus un individu isolé, il est un héritier de ces siècles de civilisation. C'est une force que cet enracinement dans une culture qui a fait la grandeur de la France⁴¹. Un autre dominicain, plus proche de nous dans le temps, le R.P. Calmel, déjà cité, n'hésitait pas à écrire :

« *Si la France a commencé avec les Capétiens ou plutôt les Mérovingiens, du moins elle n'a été rendue possible et elle n'a trouvé le meilleur d'elle-même que grâce à la Révélation judéo-chrétienne et à la sagesse grecque. Notre enracinement est à cette profondeur [...] la sagesse grecque, traduite tant bien que mal dans la langue latine et baptisée par saint Augustin et par l'Église de Jésus-Christ, telle est la source de ce qui est le plus français dans l'ordre français, le plus européen dans l'ordre européen. Il serait impie de renier notre origine ; il serait barbare de l'ignorer. Autant qu'il est en nous, nous nous rejoignons avec la Grèce et avec Rome, avec la Grèce par Rome, avec la Grèce d'Homère et d'Aristote illuminée par la Rome des Apôtres et des Martyrs* »⁴².

À cette tradition, c'est la **piété filiale** qui nous demande d'être fidèles. C'est l'amour de la patrie et des pères que nourrit un tel contact : « *l'amour chrétien de notre patrie charnelle et de notre civilisation périssable* »⁴³, pour reprendre une expression du P. Calmel. La culture des Humanités devient un devoir de justice !

36) Gonzague de Reynold, op. cit., p. 168.

37) A. Bonnard, op. cit., p. 105.

38) Ibid. p. 118.

39) R.P. M.-A. Leseur, *Vie d'Élisabeth Leseur*, Paris, De Gigord, 1931, p. 111.

40) Dans *L'enseignement officiel de l'Université*, Mercure de France, cité par M. Clavière, op. cit., p. 144.

41) « *Les littératures grecque et latine ne pourront jamais être exclues d'une éducation vraiment classique, parce qu'elles sont la base de notre littérature nationale* ». Mgr Freppel, cité par Frère Pascal du Saint-Sacrement, op. cit., p. 89.

42) R.P. Calmel, op. cit., p. 142, la suite de la page mériterait d'être citée aussi dans son entier.

43) Ibid. p. 142-143.

Langues anciennes et Foi catholique

Pour nous catholiques, cette tradition est aussi religieuse. Le grec est la langue des Évangiles. Il a été la langue d'une partie des Pères de l'Église, et il s'est fondu dans le latin, devenue **langue de l'Église et langue de la prière**. C'est en latin que nous parlons à Dieu, et l'universalisme de l'empire romain est devenu l'universalité de l'Église. Le latin, langue de l'Église, peut unir tous les hommes dans la même Foi. Il a trouvé un ardent défenseur en Mgr Freppel. Écoutons-le :

« Voilà pourquoi, après avoir été la langue de la plus haute souveraineté temporelle qu'il y ait eu dans le monde, elle est devenue la langue de la plus haute souveraineté spirituelle. Née pour commander, elle commande encore par la bouche des pontifes et des conciles, comme elle commandait jadis par la voix des consuls et du sénat romain. Elle redit avec la majesté qui lui est propre et elle le redira jusqu'à la fin des temps ce qu'il y a de plus

saint et de plus mystérieux sur la terre, parce qu'elle est désormais la langue des choses qui ne passent plus. Et comme si Dieu Lui-même avait voulu marquer par un fait éclatant la vocation providentielle des deux langues que je viens de dire (la langue latine et la langue grecque), il les consacra en quelque sorte au moment le plus solennel de l'histoire ; il voulut qu'elles fussent écrites sur la croix de Son Fils, afin qu'après avoir exprimé sur le Calvaire la royauté du Christ, elles puissent servir avec la langue hébraïque d'instrument à son triomphe, et que la terre entière reçût les oracles du ciel par la langue de l'inspiration, la langue de l'art et la langue de l'autorité, c'est-à-dire par la langue de Moïse, la langue d'Homère et la langue de César »⁴⁴.

Alors, ceux qui combattent les Humanités et tentent de faire disparaître l'enseignement du latin et du grec, au nom du progrès de

la science et de la primauté des langues vivantes, sont aussi les ennemis de l'Église. Bien souvent, leur rejet de l'Antiquité n'est qu'un aspect de leur haine de l'Église⁴⁵.

« Les deux Romes, écrivait l'abbé Delfour en 1916⁴⁶, réconciliées dans la victoire du catholicisme, ne font plus qu'une seule Rome, qui a pour mission de combattre éternellement leur ennemi commun, à savoir, le paganisme qui ruina la première et ne cesse de menacer la seconde ».

Et ailleurs : « Il n'existe qu'une seule forme de culture générale, dont, justement, la nouvelle Sorbonne prépare la disparition. C'est la culture gréco-latine et catholique. [...] Le latin est, à lui seul, sinon toute civilisation, du moins l'essence de la civilisation, et, [...] par conséquent, sa suppression amènerait, à brève échéance, le triomphe de la barbarie pure »⁴⁷.

Valeur apologétique des langues anciennes

Il nous semble aussi que la lecture de ces grands textes antiques peut conforter la foi du catholique. Nous avons vu comment le Christ était venu répondre à l'attente des philosophes grecs et des hommes de l'Antiquité qui demandaient la justice, la vérité, le bien, la vision de Dieu.

« Les grands païens qui ont conçu la tragédie grecque, écrivait Charlier dans son livre *Culture, École, Métier*⁴⁸, Eschyle et Sophocle, voyaient bien que par eux-mêmes ils ne pouvaient sortir du

mal, le mal s'enchaînant au mal par une sorte de nécessité. Cette situation misérable des hommes qu'entraîne le péché originel, ils n'ont pas fait semblant de croire qu'elle n'existait point, ils n'ont pas fait effort pour s'y accoutumer, ni pris l'air de trouver que c'était très bien comme ça. Mais parce que c'est en plein qu'ils l'ont vue, de leur œuvre sort une espérance...

Ainsi Dieu versait aux grands païens des clartés non communes. Ainsi les jeunes chrétiens qui étu-

dient les auteurs antiques y peuvent puiser, si on s'attache à la pensée et non plus seulement aux élégances littéraires, un motif de joie et de reconnaissance pour l'œuvre du Christ, Notre-Seigneur. »

Le grand Bossuet, précepteur du Dauphin, était tout pénétré de ces convictions et il faisait lire intégralement à son auguste élève des ouvrages de l'Antiquité, ce dont le félicita le pape Innocent XI ! C'est ce que rapporte Daniel Moulinet : « L'étude des auteurs païens lui

44) Cité par Jammet, op. cit., p. 510. Sur le même sujet : « À toutes les générations, même à nos générations athées, le latin parle de Dieu et il parle des dieux qui s'évanouirent devant le seul vrai Dieu, le Dieu homme crucifié sur le Calvaire, il parle, et seul avec compétence, de tout ce qui dans l'histoire de l'humanité a valu d'être vécu. On peut dire qu'il a capté dans son cours toute la civilisation antique et toute la vérité chrétienne. », abbé Delfour, op. cit. ci-dessous, p. 37.

45) Le Père Leseur ne dit pas autre chose : « Il est une autre raison de cet engouement des pouvoirs publics et des hommes de gauche pour l'enseignement dit « moderne », c'est l'anticléricalisme. Le latin, ai-je dit, aide à l'éclosion des idées générales, or celles-ci conduisent aux idées religieuses ; il n'en fallait pas davantage pour s'attaquer à la langue de l'Église », op. cit., p. 111-112.

46) *La culture latine*, Nouvelle Librairie Nationale, Paris, 1916, p. 133.

47) Ibid. p. 34.

48) Cité par Henri Pourrat, *L'école buissonnière*, D.M.M., 2004, p. 51.

permettait de faire ressortir aux yeux de son élève, à la fois la profonde infériorité des religions païennes par rapport au Christianisme et la nécessité pour les chrétiens de pratiquer la vertu puisqu'elle l'était déjà par les hommes de l'Antiquité qui n'avaient pas connu le Christ. Toutefois, c'est dans l'Écriture qu'il cherchait les sources de la morale et les règles de discernement face aux enseignements d'Aristote et de Socrate qu'il faisait étudier au Dauphin »⁴⁹.

Encore faut-il que le professeur s'applique à commenter les textes avec le **regard de la Foi** ! On conçoit alors toute la nécessité des écoles profondément catholiques, et l'empreinte profonde qu'il laissera dans les esprits, comme en témoignent ces lignes qui racontent un épisode de la vie d'une sainte éducatrice, sainte Madeleine-Sophie Barat :

« Par une soirée calme, un lourd

véhicule longeait les côtes de l'Adriatique. Le ciel était éclatant, l'eau transparente. Le regard de la Mère Barat scrutait l'horizon : « Je cherche les côtes de Grèce. J'ai été, dans mon enfance, feu et flamme pour ce pays du génie, des arts, des vaillants combats, où l'esprit et la valeur finissaient par triompher de la force et du nombre. Je l'avoue : Athènes, Sparte, Corinthe ont possédé mon cœur. Sachons passionner ainsi nos élèves pour le beau. Mettons-leur l'histoire dans l'âme. En voyant les empires qui se succèdent et tombent, elles apprendront peut-être à planer plus haut sur leurs propres chagrins. Elles comprendront mieux par là le « Sic transit gloria mundi » (ainsi passe la gloire du monde) et leur cœur, peut-être désabusé du néant, s'attachera plus fortement à Celui qui seul demeure au milieu de tant de ruines » ».

N'oublions pas, naturellement, la

richesse de la **littérature chrétienne** en langue latine et grecque, qu'il s'agisse de la Bible, des Pères de l'Église, des Docteurs, de la liturgie, dont la fréquentation nourrira la foi des enfants, mais personne n'en contestera l'intérêt ni l'utilité, point n'est donc besoin pour nous de les démontrer ici...

Nous pourrions encore développer le propos et parler du **rôle** profondément civilisateur et **pacificateur** de ces langues anciennes. Il est évident que l'étude de ces langues dans tous les pays de langue latine, au moins (quand ce n'est pas en Afrique, comme ce fut le cas au Sénégal, par exemple, sous l'impulsion notamment de Léopold Senghor), unifie et donne une culture commune qui serait sans doute fort utile à l'Union européenne actuelle, voire aux Nations Unies, si elles voulaient bâtir la paix sur autre chose que des considérations économiques, écologistes ou humanitaires⁵⁰.

Conclusion

Une dernière fois, nous laissons la parole à Mgr Freppel. Après tout, c'est encore à lui d'enseigner les catholiques angevins, sur lesquels nous nous plaisons à penser qu'il veille encore jalousement au-delà du tombeau.

« D'où je conclus, Messieurs, que l'étude **approfondie de ces deux langues-mères du monde civilisé, de ces deux littératures classiques, en disciplinant l'esprit, augmente et élève ses forces**⁵¹. Nous qui avons ébranlé tant de choses depuis près d'un siècle, nous avons failli, à maintes reprises, porter une main téméraire sur ce double fondement de l'éducation intellectuelle. Mais toujours l'esprit français et le sentiment chrétien ont protesté avec force

contre de pareilles tentatives. Chose singulière, ou plutôt, chose toute naturelle, les révolutionnaires de toute couleur et de toute nuance en ont toujours voulu, plus ou moins, au grec et au latin. De prime abord on ne voit pas trop ce que leur ont fait ces deux langues, en quoi elles peuvent leur déplaire ou les gêner ; mais en y réfléchissant de près, on ne tarde pas à comprendre que cela doit les irriter, parce que **cela est grand, cela est beau, cela est ancien, cela est traditionnel, cela empêche de penser faux, d'écrire mal et de déraisonner** »⁵².

G.B

Nota :

Nous ne pouvons pas passer sous

silence la lumineuse réponse du R.P. Calmel à la question : « *Quel est le but des classes de latin et de grec ?* »?

« Par l'étude de ces langues et la traduction des textes majeurs, non seulement développer la sagacité de l'esprit, mais plus encore enraciner dans une tradition, amener à percevoir les aspirations et les misères de l'humanité gréco-latine avant Notre-Seigneur Jésus-Christ, aider à un contact plus fructueux avec l'Ancien et le Nouveau Testament, la Liturgie, les Pères et les théologiens, faire saisir l'universalité de la pensée gréco-latine qui était providentielle-ment destinée à servir d'instrument aux exposés dogmatiques de la Sainte Église »⁵³.

49) *Les classiques païens dans les collèges catholiques ? Le combat de Mgr Gaume*, Paris, 1995, p. 333.

50) Cf., par exemple, *Culture latine et ordre social*, M.S. Gillet, op, Paris, Flammarion, 1935, p. 210 et sq., 243 et sq..

51) « Si j'avais un vœu à formuler, ce serait que le latin fit partie de l'éducation des femmes ; elles en retireraient un bénéfice intellectuel considérable dont elles feraient largement profiter leurs enfants », R.P. Leseur, op. cit., p. 114-115.

52) Mongazon, 20 juillet 1873, cité par Jammet, op. cit., p. 510-511.

53) R.P. Calmel, op. cit., p. 149.

L'enseignement féminin public en France depuis la Révolution

Il est couramment admis que la Révolution a *libéré* les Français et, en particulier, les femmes, du carcan qui les opprimait sous l'Ancien Régime.

En fait, alors que, dans l'ancienne France, la femme s'adonnait aux lettres, gérait des propriétés, héritait de certains fiefs, pouvait même parvenir au sommet de l'État en devenant *Régente*, tout change brutalement avec la Révolution.

Une anecdote tout d'abord ! Sait-on, par exemple, qu'une ordonnance du Préfet de Police de Paris, datée du 16 brumaire an IX (7 novembre 1800), réglemente le port du pantalon pour les femmes ? Elle impose à celles qui veulent s'habiller en homme, dans les 81 communes du département de la Seine et les communes de Saint-Cloud, Sèvres et Meudon, de se présenter à la préfecture de police pour y être autorisées et l'autorisation ne pouvait être accordée que pour motif médical... Deux circulaires préfectorales de 1892 et 1909 sont venues, il est vrai, atténuer cette interdiction : le port du pantalon féminin est autorisé si la femme tient par la main un guidon de bicyclette ou les rênes d'un cheval...

En 1804, le *Code civil* (dénommé *Code Napoléon* plus tard) affirme l'incapacité juridique totale de la femme mariée. En son article 1124, il déclare en effet : « *Les personnes privées de droits juridiques sont les mineurs, les femmes mariées, les criminels et les débiles mentaux* ». On appréciera le voisinage ! Cette incapacité juridique signifie : interdiction d'accès aux lycées et aux universités - interdiction de signer un contrat, de gérer ses biens - exclusion totale des droits politiques - interdiction de travailler sans l'autorisation du mari - interdiction de toucher soi-même son salaire - contrôle du mari sur la correspondance et les relations - interdiction de voyager à l'étranger sans autorisation... Cette incapacité civile ne sera supprimée qu'en 1938 !

Une loi de 1880 permet à la femme d'ouvrir un livret de Caisse d'Épargne mais ce n'est qu'en 1910 qu'elle pourra en retirer de l'argent sans l'autorisation de son mari.

En ce qui concerne l'enseignement, le constat est tout aussi affligeant.

Alors que, dès le XVI^{ème} siècle, l'Église s'est préoccupée de la nécessité d'instruire les filles, la Révolution leur a fermé les portes de l'enseignement et ces portes ne leur ont été totalement ré-ouvertes qu'au XX^{ème} siècle.

Un rapide survol des tribulations de l'enseignement public féminin permet de balayer bien des idées reçues.

1801 - Projet de loi portant sur la défense d'apprendre à lire aux femmes de Sylvain Maréchal

Né en 1750 et fils d'un marchand de vin, Sylvain Maréchal suit des études de droit et devient avocat à Paris. Il s'enthousiasme pour la Révolution et sa rencontre avec Babeuf va en faire l'un des précurseurs du mouvement libertaire.

Fervent partisan de l'athéisme, il s'attaque violemment à la religion catholique et dans le journal *Révolutions de Paris*, dont il est rédacteur en chef, il mène une virulente campagne anticléricale. En 1800, il publie le *Dictionnaire des Athées anciens et modernes*.

Mais son morceau de bravoure reste, sans conteste, son *Projet de loi portant défense d'apprendre à lire aux femmes*, qu'il rédige en 1801. À cette occasion, il s'oppose à une femme de lettres, Marie Armande Gacon-Dufour, dont, en final, il fait sa maîtresse... Il meurt en 1803, entouré de sa maîtresse, de sa femme et de sa belle-sœur. Il laisse un ouvrage qui ne sera publié qu'en 1807, *De la Vertu*...

Tout est à lire dans ce *Projet de loi*, chef-d'œuvre de la littérature révolutionnaire. Faute de place, nous n'en publions que quelques extraits :

« *CONSIDÉRANT* :

1^º. Que l'amour honnête, le chaste hymen, la tendresse maternelle, la piété filiale, la reconnaissance des bienfaits... etc, sont antérieurs à l'invention de l'alphabet et de l'écriture, et à l'étude des langues ; ont subsisté et peuvent encore subsister sans elles.

2^º. Les inconvénients graves qui résultent pour les deux sexes de ce que les femmes sachent lire ...

5^º. Que l'intention de la bonne et sage nature a été que les femmes exclusivement occupées de soins domestiques, s'honoreraient de tenir dans leurs mains, non pas un livre ou une plume, mais bien une quenouille ou un fuseau...

8^º. Que la nature elle-même, en pourvoyant les femmes d'une prodigieuse aptitude à parler, semble avoir voulu

(Suite page 18)

(Suite de la page 17)

leur épargner le soin d'apprendre à lire, à écrire...

11^e. *Que la société civile, dans la distribution de ses rôles, n'en a donné qu'un passif aux femmes...*

14^e. *Que la coquetterie d'esprit est dans les femmes un travers qui, comme l'autre coquetterie, mène au ridicule, et quelquefois au scandale...*

18^e. *Que si Catherine de Médicis n'avait point su lire, il n'y aurait point eu en France de journée de la St-Barthélémi...*

23^e. *Combien la seule conjugaison du verbe Amo, j'aime, a occasionné de chutes...*

37^e. *Que les femmes les mieux instruites, les plus savantes n'ont jamais enrichi les sciences et les arts d'aucune découverte...*

44^e. *Qu'il y a scandale et discorde dans un ménage, quand une femme en sait autant ou plus que le mari...*

73^e. *Que, quand l'Ange Gabriel descendit du firmament, pour annoncer à Marie (l'épouse de St-Joseph), la conception d'un Dieu dans ses flancs virginaux, Gabriel ne surprit point la bonne vierge faisant une lecture ; elle réparait les chausses de son époux, car son ignorance avait trouvé grâce devant le St-Esprit.*

74^e. *Que Mahomet, qui aimait tant les femmes, ne voulait point qu'elles sussent lire...*

EN CONSÉQUENCE :

I. La RAISON veut (dut-elle passer pour Vandale) que les femmes (filles, mariées ou veuves) ne mettent jamais le nez dans un livre, jamais la main à la plume...

1808 - Décret portant organisation de l'Université : les femmes sont exclues des lycées et collèges

La Révolution ayant passablement malmené le système éducatif français, il est urgent, en 1808, de construire quelque chose. C'est le décret du 17 mars 1808 *portant organisation de l'Université*.

En voici quelques extraits :

« Napoléon, par la grâce de Dieu et les constitutions, empereur des Français, roi d'Italie, et protecteur de la Confédération du Rhin ;

Vu la loi du 10 mai 1806 portant création d'un corps enseignant ;

Notre conseil d'état entendu,

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

Titre premier - Organisation générale de l'Université

Art.1. - L'enseignement public, dans tout l'empire, est exclusivement confié à l'Université.

Art.2. - Aucune école, aucun établissement quelconque d'instruction, ne peut être formé hors de l'Université impériale, et sans l'autorisation de son chef.

...

Titre XIII - Des règlements à donner aux lycées, aux collèges, aux institutions, aux pensions et aux écoles primaires

...

Art.102. - Aucune femme ne pourra être logée ni reçue dans l'intérieur des lycées et des collèges.

... »

1833 - La loi Guizot impose aux communes de plus de 500 habitants d'avoir une école de garçons

1850 - La loi Falloux impose aux communes de plus de 800 habitants d'avoir au moins une école de filles, « si ses ressources lui en fournissent les moyens »

1880 - La loi Camille Sée institue les collèges et lycées publics de jeunes filles

Le 28 octobre 1878, le député de Saint-Denis Camille Sée (1847-1919) dépose un projet de loi qui vise à organiser l'enseignement secondaire des jeunes filles.

Ce projet de loi précise que « *Les filles sont aussi aptes que les garçons à recevoir l'éducation secondaire* ». Toutefois les programmes destinés aux filles ne seront pas les mêmes que ceux enseignés aux garçons.

En effet : « *... Beaucoup de jeunes filles seraient capables, sans doute, de suivre jusqu'au bout et avec succès tout le programme des lycées ; mais il ne s'agit pas de leur donner toutes les connaissances qu'elles sont aptes à*

(Suite page 19)

(Suite de la page 18)

acquérir ; il faut choisir ce qui peut leur être le plus utile, insister sur ce qui convient le mieux à la nature de leur esprit et à leur future condition de mère de famille, et les dispenser de certaines études pour faire place aux travaux et aux occupations de leur sexe. Les langues mortes sont exclues ; le cours de philosophie est réduit au cours de morale ; et l'enseignement scientifique est rendu plus élémentaire ; on peut ainsi donner de l'extension à l'étude de la langue française, des langues vivantes, de la littérature et de l'histoire, tout en restreignant le nombre des années de la scolarité. ».

En fait, ce projet de loi vise essentiellement à ce que l'instruction des filles ne soit plus dispensée uniquement par les écoles privées ou religieuses et à faire disparaître l'enseignement de la religion au profit de la morale (républicaine).

La loi correspondante est promulguée le 21 décembre 1880 par le Président de la République Jules Grévy, Jules Ferry étant président du Conseil et ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Les jeunes filles peuvent, désormais, fréquenter des lycées, mais ils ne les préparent ni au baccalauréat, ni à entrer à l'université.

1882 - La loi Jules Ferry rend l'enseignement primaire obligatoire pour les garçons et les filles

Promulguée le 28 mars 1882, la loi Jules Ferry précise en son Article 4 : « *L'instruction primaire est obligatoire pour les enfants des deux sexes de six ans révolus à treize ans révolus...* ».

En son Article Premier, elle définit le contenu de « *l'enseignement primaire* » :

« *L'enseignement primaire comprend :*

- *L'instruction morale et civique ;*
- *La lecture et l'écriture ;*

...

- *Pour les garçons, les exercices militaires ;*
- *Pour les filles, les travaux à aiguille.* ».

L'objectif de cette loi est, en fait, d'introduire les idées républicaines dans toutes les régions de France, même les plus isolées et les plus rétives. La défaite de 1870 étant toute proche, elle vise, également, à inculquer un patriotisme fervent qui, un jour, permettra la revanche...

1919 - Création d'un baccalauréat féminin

1924 - « Unification » des programmes pour les filles et les garçons

Présenté généralement comme instituant, dans les collèges et les lycées, l'unification des programmes pour les filles et les garçons, le décret du 25 mars 1924 n'a pas tout à fait cette portée.

En effet s'il institue, dans les lycées et collèges de jeunes filles, « *un enseignement facultatif dont la sanction est le baccalauréat* » (Article 3) et spécifie que « *les programmes de l'enseignement des garçons sont intégralement appliqués dans l'enseignement facultatif prévu à l'article 3* » (Article 4), il précise que l'enseignement secondaire normal des jeunes filles « *comprend six années d'études* » (Article Premier) et que le « *diplôme de fin d'études* » sera « *délivré après la dernière année du cours d'études* » (Article 2). Ce n'est donc qu'une minorité de jeunes filles qui auront accès à un enseignement équivalent à celui des garçons.

Par ailleurs, il n'omet pas de mentionner que « *l'économie domestique, les travaux à l'aiguille et la musique font partie obligatoire de l'enseignement dans les lycées et collèges de jeunes filles* » (Article 4).

1938 - Les femmes mariées peuvent s'inscrire à l'université sans l'autorisation de leur mari

La loi du 18 février 1938 qui supprime l'incapacité civile des femmes mariées emporte, dans le domaine qui nous concerne, la possibilité pour les femmes mariées de s'inscrire à l'université sans l'autorisation de leur mari.

À partir du milieu du XX^{ème} siècle, la stratégie révolutionnaire change. Après avoir tout fait pour détruire, par la brimade, la nature et la surnature de la femme, la Révolution tente, aujourd'hui, de lui faire oublier l'idée même de surnature et de lui plaquer une nouvelle nature, totalement étrangère à celle que lui a donnée le Créateur. C'est tout le problème du féminisme !

Armand Roullé

Vers la disparition du genre ?

Le 16 mars 1986, sous le principat de M. Mitterand, paraissait, au Journal Officiel, une « *Circulaire du 11 mars 1986 relative à la féminisation des noms de métier, grade ou titre* ». Elle était signée de Laurent Fabius, alors Premier ministre, et précisait :

« L'accession des femmes de plus en plus nombreuses à des fonctions de plus en plus diverses est une réalité qui doit trouver sa traduction dans le vocabulaire.

Pour adapter la langue à cette évolution sociale, Mme Yvette Roudy, ministre des droits de la femme, a mis en place, en 1984, une commission de terminologie chargée de la féminisation des noms de métier et de fonction, présidée par Mme Benoîte Groult.

Cette commission vient d'achever ses travaux et a remis ses conclusions. Elle a dégagé un ensemble de règles permettant la féminisation de la plupart des noms de métier, grade, fonction ou titre.

Ces règles sont définies en annexe à la présente circulaire.

Je vous demande de veiller à l'utilisation de ces termes :

- *dans les décrets, arrêtés, circulaires, instructions et directives ministériels,*
- *dans les correspondances et documents qui émanent des administrations, services ou établissements publics de l'État,*
- *dans les textes des marchés et contrats auxquels l'État ou les établissements publics de l'État sont parties...*

Pour ce qui concerne les différents secteurs d'activités économiques et sociales dont vous avez la charge, il vous appartient de prendre les contacts nécessaires avec les organisations professionnelles concernées afin d'étudier les modalités spécifiques de mise en œuvre de ces dispositions. »

Dans une déclaration, datée du 14 juin 1984, cosignée de Georges Dumézil¹ et de Claude Lévi-Strauss², l'Académie française avait, pourtant, prévenu :

« L'Académie française a appris par la presse l'existence d'une Commission de terminologie, créée à l'initiative du Gouvernement (décret du 29 février 1984), « chargée d'étudier la féminisation des titres et des fonctions et, d'une manière générale, le vocabulaire concernant les activités des femmes ».

Le décret précise que « la féminisation des noms de professions et des titres vise à combler les lacunes de l'usage de la langue française ».

On peut craindre que, ainsi définie, la tâche assignée à cette Commission ne procède d'un contresens sur la notion de genre grammatical, et qu'elle ne débouche sur des propositions contraires à l'esprit de la langue.

Il convient, en effet, de rappeler qu'en français comme dans les autres langues indo-européennes, aucun rapport d'équivalence n'existe entre le genre grammatical et le genre naturel.

Le français connaît deux genres, traditionnellement dénommés masculin et féminin. Ces vocables hérités de l'ancienne grammaire sont impropres. Le seul moyen satisfaisant de définir les genres du français eu égard à leur fonctionnement réel consiste à les distinguer en genres respectivement marqué et non marqué...

... Tous ces emplois du genre grammatical constituent un réseau complexe où la désignation contrastée des sexes ne joue qu'un rôle mineur. Des changements, faits de propos délibéré dans un secteur, peuvent avoir sur les

(Suite page 21)

1) Georges Dumézil (1898-1986), reçu à dix-huit ans à l'École normale supérieure, agrégé de lettres classiques, était un linguiste qui avait appris une quinzaine de langues, dont l'allemand, l'anglais, le persan, le sanskrit, le khmer... Élu en 1970 à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, il entre à l'Académie française en 1978. Expulsé de l'enseignement, en 1941, pour franc-maçonnerie, il réintègre l'université l'année suivante et enseigne au Collège de France de 1949 à 1968. Il est, un moment, soupçonné d'affinités avec l'extrême-droite. Il fait effectivement partie du comité de patronage de *Nouvelle École*. Il entretient des relations avec Maurras, Pierre Gaxotte et Drieu La Rochelle... Il n'a jamais adhéré à l'*Action Française*.

2) Claude Lévi-Strauss (1908-2009), agrégé de philosophie, ancien militant au sein de la Section française de l'Internationale ouvrière (SFIO), était anthropologue et ethnologue. Son grand-père maternel avait été rabbin de la synagogue de Versailles. Il quitte la France en 1941 pour New-York et rallie la *France Libre*. Professeur au Collège de France de 1959 à 1982, il entre à l'Académie française en 1973. C'est une des figures fondatrices de la pensée structuraliste.

(Suite de la page 20)

autres des répercussions insoupçonnées. Ils risquent de mettre la confusion et le désordre dans un équilibre subtil né de l'usage, et qu'il paraîtrait mieux avisé de laisser à l'usage le soin de modifier. »

La circulaire du 11 mars 1986 est restée lettre morte jusqu'à ce que, le 6 mars 1998, sous le principat de M. Chirac, Lionel Jospin, alors Premier ministre, ne fasse paraître une nouvelle circulaire :

« Voilà plus de dix ans, le 11 mars 1986, mon prédécesseur, Laurent Fabius...

Cette circulaire n'a jamais été abrogée, mais elle n'a guère été appliquée jusqu'à ce que les femmes appartenant à l'actuel Gouvernement décident de revendiquer pour leur compte la féminisation du titre de ministre. Elles ont ainsi engagé un mouvement qu'il faut poursuivre afin que la féminisation des appellations professionnelles entre irrévocablement dans nos mœurs.

Pour accélérer l'évolution en cours...

Dès maintenant, et sans attendre le résultat de travaux de la commission de terminologie et de néologie, il convient... ».

L'on mesure, ici, l'impudence d'hommes qui prétendent imposer un « usage » à plus de soixante millions de personnes, en dépit de tout ce qui s'est dit et fait jusque-là ! C'est, au sens propre, véritablement révolutionnaire !

Toujours est-il que, depuis 1998, la « droite », revenue au pouvoir, ayant, là comme ailleurs, emboîté le pas de la « gauche », notre pauvre langue se trouve, chaque jour, davantage massacrée. L'on assiste à la prolifération incontrôlée de « féminisations » totalement étrangères à sa structure et à son génie, à l'abandon de formes féminines anciennes au profit de formes fantaisistes, à un foisonnement de barbarismes auprès desquels les différents argots font figure de gamineries.

Mais l'objectif final de cet épisode révolutionnaire commence à poindre... En effet, si l'on doit dire : elle est la chef de service, il est parfaitement logique d'affirmer : il est la tête de file. Et c'est bien ce qui commence à se pratiquer...

Dans la totalité des langues parlées sur la planète, les noms possèdent un genre : masculin, féminin, quelquefois neutre. Sous couvert, au départ, de féminisation, d'égalité homme/femme, l'épisode révolutionnaire actuel tend à nous amener à nous débarrasser progressivement de ces distinctions, pour aboutir à ce que le genre soit indépendant de la nature du nom et ne résulte plus que d'un choix.

Et si le genre des noms est indépendant de leur nature, pourquoi le genre des êtres humains dépendraient-ils de la nature humaine ? L'on rejoint ici la *théorie du genre*, que l'on commence à dénoncer ici et là.

La théorie du genre est « *une idéologie qui laisse entendre que l'homme n'est que le résultat de la culture et qu'il se construit indépendamment de la nature humaine et des lois universelles inhérentes à sa condition. La théorie du genre est le signe le plus problématique des idées actuelles sur l'homme. Dans les pays occidentaux, nous sommes justement dans cette déstabilisation anthropologique et donc morale qui déséquilibre le lien social puisqu'on s'attaque au cadre porteur de la société... »*³.

Selon *Le Figaro.fr* du 1^{er} juin 2011, la direction de l'enseignement catholique français, pourtant généralement bien modérée dans ses critiques à l'égard du pouvoir, « *s'inquiète de l'introduction en première de la « théorie du genre », contestant les différences homme-femme* ». « *Son secrétaire général adjoint, Claude Berruer, a envoyé vendredi une lettre à l'ensemble des directeurs diocésains qui vont la transmettre aux chefs d'établissement de l'enseignement catholique pour les tenir « en alerte ».* C'est la partie concernant la sexualité humaine dans les programmes qui les inquiète. Le chapitre intitulé « *devenir homme ou femme* » fait « *implicitement référence à la théorie du genre, qui privilégie le « genre » considéré comme une pure construction sociale, sur la différence sexuelle* », est-il affirmé dans la lettre. « *L'identité masculine ou féminine, selon cette théorie, n'est donc pas une donnée anthropologique mais une orientation* »... « *On est loin de l'anthropologie chrétienne* », commente-t-on au sein de l'enseignement catholique... ».

Ne rejoint-on point, ici, la crainte des deux académiciens ci-dessus mentionnés : « *Des changements, faits de propos délibéré dans un secteur, peuvent avoir sur les autres des répercussions insoupçonnées.* » ?

La Révolution avance... On la trouve là où on ne l'attendait pas... Raison de plus pour la rejeter en bloc !

Louis Brékilien

3) Mgr Tony Anatrella, Consultant pour le Conseil pontifical pour la Santé et la Famille, interview à l'agence Zenith, à Rome, le 30 août 2010 : « *La théorie du genre attaque le cadre porteur de la société* ».

Livres reçus

La gueule du lion, Monseigneur Antonio de Castro Mayer et le dernier diocèse catholique

(Dr David Allen White, préface de M. l'abbé de Cacqueray - Éditions Ste-Jeanne d'Arc 18260 Villegenon)

L'histoire de l'évêque d'un obscur diocèse situé au fin fond de l'Amérique latine tenant, par devoir, sa promesse de « défendre le dépôt » de la Foi, Une, Sainte, Catholique et Apostolique.

Il était l'évêque du diocèse de Campos dont la forme rappelle celle de la tête d'un lion et Campos, le siège épiscopal, est géographiquement situé à l'emplacement de « *la gueule du lion* ».

De ce siège épiscopal, avec une prévoyance sans égal, Mgr de Castro Mayer tente de préserver son troupeau des destructions qui ont suivi le second concile du Vatican. Et, dans une large mesure, il fut remarquablement épargné. L'évêque était « *la bouche du lion* » !

Il fut remplacé au bout de trente-trois années. Alors le lion et son troupeau se mirent à rugir...

Voici le récit d'une bataille épique menée dans un humble coin d'Amérique du Sud.

L'abbé Louis Coache, le Combat pour la Foi

(Jacques Terrien, préface de M. l'abbé Jacques Laguérie - Association Sacerdotale Noël Pinot, 54 rue Delaâge, 49100 Angers).

Dans l'euphorie générale qui accompagna et suivit le concile Vatican II (1962-1965), il ne faisait pas bon être perspicace ! D'entrée de jeu, en haut lieu, on avait mis en garde contre les éventuels « *prophètes de malheur* » et ceux qui se risquaient à émettre quelques doutes sur les lendemains qui promettaient de chanter très fort.

M. l'abbé Coache fut un héros discret, infatigable et particulièrement efficace, dans le combat pour la foi catholique, au cours de cette crise sans précédent dans laquelle Mgr Lefebvre voyait une troisième guerre mondiale, de loin la plus meurtrière.

Nous remercions M. Terrien pour l'aperçu qu'il nous donne du combat de M. l'abbé Coache à Montjavoult, à la Maison Lacordaire, à Saint-Nicolas du Chardonnet, grâce aux écrits qu'il nous livre : *Lettres d'un curé de campagne, Le Combat de la Foi, Le Vade Mecum...*

Le salut des petits enfants par une scolarité catholique

Participez à l'œuvre boursière du CEFOP qui aide près de 150 familles ! Soyez généreux !

CEFOP Les Guillots 18260 Villegenon

Revue de presse

La Gazette Royale recense les revues ou publications qui lui sont parvenues au cours des derniers mois. La présence, ici, de telle ou telle ne signifie en rien que *La Gazette Royale* fait siennes les opinions qui y sont exprimées et/ou les positions qui y sont prises.

La Blanche Hermine

(FBL - BP 10307

35703 Rennes cedex 7)

Au sommaire du n° 81 : *Sainte Jeanne d'Arc, patronne de la Légion d'honneur. Les Institutions : réflexion touchant aux lois fondamentales du Royaume. Démocratie, liberté et libertés. La Contre-révolution en œuvre : Le chevalier de Fontevieux, victime de la trahison de Chevetel. Les pages de notre Histoire : les derniers jours de l'ancienne Bretagne. Quand*

les révolutionnaires s'avisent de promouvoir la langue nationale.

Lectures Françaises

(SA DPF - BP 1

86190 Chiré-en-Montreuil)

Au sommaire du n° 647 - mars 2011 : *Dates urgentes. Petites annonces. Catalogue de livres. « L'affaire Céline ». L'économie par les nuls. Les accointances des politiciens, des maçons et des gros bonnets de l'éducation. Considérations sur la nouvelle loi bioéthique. Courte note à l'atten-*

tion de nos abonnés. Dans notre courrier : La Marche nationale pour le respect de la vie - Les chrétiens esclaves de l'islam - « Facile de clouer le régime tunisien au pilori... » - Un nouveau rassemblement à Assise ! - Un homme resté méconnu : André Passebacq... L'aide (financière) à la presse. Échos et rumeurs : Les magazines du groupe Lagardère - Wikileaks et la morale - Erik Israelewicz, nouveau directeur du

(Suite page 23)

(Suite de la page 22)

Monde - Influence sur la morale des feuilletons télévisés - L'indécence des gains des animateurs de télévision... *Les tribulations professionnelles de deux « vedettes des ondes »*. *Les manœuvres des défenseurs de M. Chirac. Le mondialisme en marche. Ils nous ont quittés* : André Rossfelder - Jean Lartéguy - Jean Dutour. *La vie des livres* : Le Camp des Saints, de Jean Raspail - Au cœur du pouvoir, d'Emmanuel Ratier - *Réflexions sur la bande dessinée* - Un dissident franc-maçon témoigne - *Réfutation du dogme imposé sur l'affaire Dreyfus...*

Le Sel de la terre

(Couvent de La Haye-aux-Bonshommes, 49240 Avrillé)

Au sommaire du n° 76 - printemps 2011 : *Jean-Paul II et la Tradition. Le triomphe de la résurrection. La maçonnerie et l'enseignement : 1879 - 1914. L'intelligence de la main. Le frère André de Montréal. Le couronnement d'épines. L'esprit de la dévotion à la Sainte Vierge. Pour le carême. De Henri de Navarre au roi Henri IV (1589 - 1595) (II). Bainville ou Dom Guéranger. Documents* : Témoignage sur Mgr Marcel Lefebvre - Une audience avec saint Pie X - Lamennais et Victor Hugo. *Recensions* : Madame Élisabeth - Le Prix à payer - La Messe en si - Le Trésor de notre foi - Les fondements de la démocratie - Ecclésiologie catholique et œcuménique.

Journées Chouannes

40^{ème} anniversaire 1970 - 2010

Les Éditions de Chiré viennent de publier un petit livre de 100 pages sous le titre « **Chouan d'honneur** » ; il reproduit les interventions à l'occasion de la Journée Chouanne de 2010 et, de ce fait, il est un peu le testament de Jean Auguy qui, à cette occasion, a annoncé qu'il transmettait la responsabilité de DPF (Diffusion de la Pensée

Française) à son gendre François-Xavier d'Hautefeuille.

Au sommaire : *Avant-propos, par Jérôme Seguin ; une aimable passation de pouvoir, par Alain Texier ; bilan de près d'un demi-siècle de militantisme au service du livre contrerévolutionnaire, par Jean Auguy ; quelques mots, de François-Xavier d'Hautefeuille ; hommage à Jean Auguy, par Jean-Baptiste Geffroy ; la démocratie chrétienne, hier et aujourd'hui, par Maxence Hecquard ; « À toi mon frère qui est né dans l'islam », par le R.P. Marziac ; l'Église et le Ralliement, par Philippe Prévost ; itinéraire d'un historien, entretien avec Jean de Viguerie ; consécration au Sacré-Cœur, par le R.P. Jean-Marie ; sermon prononcé pendant la messe, par l'abbé Cottard ; la question de Vatican II et ses liens avec la doctrine maçonnique, par Pascal Bernardin ; le livre et la lecture, par Gérard Bedel ; un remède contre la trahison : la lecture, par Jean-Pierre Maugendre ; péripéties d'une randonnée intellectuelle, entretien avec Xavier Martin ; instruction spirituelle de clôture, par le R.P. Lecareux.*

(Sur demande : 35 € - 30 € plus 5 € de port - à DPF, BP 1, 86190 Chiré-en-Montreuil)

Lecture et Tradition

(BP 1, 86190 Chiré-en-Montreuil)

Au sommaire du n° 1 (nouvelle série) - mars 2011 : *Éditorial : après un an de silence, nous reprenons la parution de Lecture et Tradition. Entretien avec Étienne Couvert. Étienne Couvert, artiste-peintre (1856-1933). Les vieilles mythologies sont de retour : la tentation gnostique dans l'Église catholique. Les livres et la presse* : Jacques Perret ; Dominique Paladilhe (*Grand Condé*) ; Algérie française et décolonisation ; Révolution française et génocide vendéen (*Xavier Martin, Reynald Secher*) ; L'art contemporain, une

imposture (*Alain Paucard : Manuel de résistance à l'art contemporain*) ; « Années noires » et défense de la vérité historique ; La mort programmée du mariage ? ; Harry Potter, un danger pour nos enfants (*Action familiale et scolaire*) ; La violence et le sacré (*Le mythe de la violence religieuse, de William Cavanaugh*) ; Un roman prophétique (*La Mosquée Notre-Dame de Paris* d'Elena Tchoudinova) ; Une histoire exceptionnelle de l'Afrique (*Bernard Lugan*) ; Pour l'exemple et la piété, modèles et témoignages (*Je me suis converti à Saint-Nicolas du Chardonnet - Léon Bourjade* d'Henriette Benoist de Saint-Ange) ; *Les saints patrons des nations européennes* de l'abbé Pierre Molin.

Sous la Bannière

(Les Guillots, 18260 Villegenon)

Au sommaire du n° 154 - mars-avril 2011 : *Les révélations de Jeanne. La France deviendra mahométane. Le complot conciliaire. Retour sur Fatima. De l'utilité des livres. L'Église et la Franc-Maçonnerie. La Marseillaise de Santa Chiara.*

Introibo

(Association Noël Pinot

54, rue Delaâge, 49100 Angers)

Au sommaire du n° 152 - avril-mai-juin 2011 : *Le Père Alphonse de Ratisbonne ou le salut par la Vierge Marie. À propos d'une guérison miraculeuse à Lourdes. L'abbé Louis Coache, le combat pour la Foi. Pensées sur l'Immaculée. Pèlerinages mariaux. Recensions de livres. En danger de mort. Notre-Seigneur Jésus-Christ, notre joie. Confrères A.N.P. défunts.*

Courrier de Rome

(BP 10156,

78001 Versailles cedex)

Au sommaire du n° 343 - avril 2011 : *Assise 1986-2011. Le débat manqué. La dislocation de la fonction magistérielle après le concile Vatican II.*

Carnet du Jour

" Information non disponible "

XXI^{ème} Université St-Louis

Du 22 au 24 juillet 2011 en Anjou

« *La monarchie, modèle de l'harmonie sociale* »

Renseignements et inscriptions auprès de l'IMB et de l'UCLF

Sommaire

<i>Être catholique ou avoir des racines chrétiennes ?</i>	<i>p. 1</i>
<i>Le mois de mai à Reims</i>	<i>p. 2</i>
<i>Discours de Mgr le duc d'Anjou à Reims le 15 mai</i>	<i>p. 2</i>
<i>Grande Fête Catholique et Légitimiste</i>	<i>p. 3</i>
<i>Rôle et situation du Dauphin</i>	<i>p. 4</i>
<i>Le français menacé</i>	<i>p. 7</i>
<i>Le latin et le grec dans l'éducation</i>	<i>p. 8</i>
<i>L'enseignement féminin public en France depuis la Révolution</i> .	<i>p. 17</i>
<i>Vers la disparition du genre ?</i>	<i>p. 20</i>
<i>Livres reçus</i>	<i>p. 22</i>
<i>Revue de presse</i>	<i>p. 22</i>
<i>Carnet du Jour</i>	<i>p. 24</i>

Abonnement - secrétariat

Afin de ne pas surcharger le travail de secrétariat, nous remercions les lecteurs de **La Gazette Royale** de bien vouloir renouveler spontanément leur abonnement, sans attendre de lettre de rappel.

Les (ré)abonnements sont à libeller à l'ordre de l'U.C.L.F. et à adresser à :

U.C.L.F.,
Dominique Coudé
Pont Gwenn
22420 Plouaret
Tél. : 02.96.38.89.26

Abonnement normal.....15,00 €
Abonnement électronique ...10,00 €
Abonnement étranger17,00 €
Abonnement de soutien 20,00 €

C.C.P. La Source 747 47 M

Union des Cercles Légitimistes de France

Président : Pierre Bodin

144 rue des professeurs Pellé, 35700 Rennes
Tél. : 09 71 31 10 40 - Courriel : uclf@orange.fr

Vice-président : Dominique Coudé

Pont Gwenn, 22420 Plouaret
Tél. : 02 96 38 89 26 - Courriel : uclf@sfr.fr

La Gazette Royale

Directeur de la publication : H. Saclier de la Bâtie

Courriel : lagazetteroyale@orange.fr

Rédacteur en chef : Dominique Coudé

Courriel : uclf@sfr.fr